



**Fédération Internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
Genève**

Rapport de l'auditeur indépendant
à l'attention du Président de la Fédération
Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Comptes consolidés 2019



KPMG SA
Audit Suisse romande

Esplanade de Pont-Rouge 6
CH-1212 Grand-Lancy

Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

T +41 58 249 25 15
E infogeneva@kpmg.com

Rapport de l'auditeur indépendant des comptes consolidés traduits de la

Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Les comptes consolidés traduits de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont tirés des comptes consolidés audités en anglais de la Fédération, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. En date du 30 avril 2020, nous avons émis notre rapport d'audit avec une opinion d'audit non qualifiée sur ces comptes consolidés préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Le rapport d'audit et les comptes traduits en français ci-joints sont présentés sur les pages 6 à 58.

Cordialement,

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert réviseur agréée

Elodie Elloy
Expert réviseur agréée

Genève, le 28 juillet 2020

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Président de la Fédération sur les comptes consolidés de la

Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

En notre qualité d'auditeur indépendant, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ». Nous sommes indépendants de la fédération, conformément aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. La direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par les responsables de la gestion selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec les responsables de la gestion et du contrôle ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée

Karina Vartanova
Expert-réviseur agréée

Genève, le 30 avril 2020

Annexe :

États financiers consolidés comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

Page

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	9

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Activités et organisation	10
2.	Déclaration de conformité et base de préparation	11
3.	Format de présentation de l'État consolidé du résultat global	11
4.	Monnaie de fonctionnement et de présentation	11
5.	Estimations et jugements comptables déterminants	12
6.	Contributions volontaires et dons	13
7.	Produit des services	13
8.	Autres produits	14
9.	Charges opérationnelles	15
10.	Produits/(charges) financiers nets	18
11.	Autres éléments du résultat global	19
12.	Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN)	19
13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
14.	Placements	22
15.	Créances	22
16.	Avances et actifs sur contrats	24
17.	Biens immobiliers, véhicules et équipements	24
18.	Immobilisations incorporelles	25
19.	Dettes	26
20.	Avantages à court terme du personnel	26
21.	Provisions	26
22.	Produits différés et engagements découlant de contrats	27
23.	Prêts et emprunts	27
24.	Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets	28
25.	Réserves assujetties à des restrictions	33
26.	Réserves attribuées	33
27.	Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques	34
28.	Contrats de location	36
29.	Engagements de capitaux	39
30.	Actifs et passifs éventuels	39
31.	Parties liées	40
32.	Performance par rapport au budget (non audité)	42
33.	Charges par résultats par rapport au budget (non audité)	43
34.	Charges par structure par rapport au budget (non audité)	43
35.	Événements ultérieurs	44
36.	Principales méthodes comptables	44
37.	Normes, amendements et interprétations nouveaux	57

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Assujettis à des restrictions 2019	Non restreints 2019	Total 2019	Total 2018
	Note	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Contributions statutaires		-	35 567	35 567	35 426
Contributions volontaires	6	150 572	43	150 615	113 314
Dons	6	110 958	31 785	142 743	146 430
Produit des prestations de services	7	31 425	227	31 652	29 842
Autres produits	8	1 897	1 012	2 909	2 678
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES		294 852	68 634	363 486	327 690
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Intervention humanitaire		131 461	-	131 461	129 397
Activités thématiques		110 703	-	110 703	119 130
Autres ressources (Programmes)	9	242 164	-	242 164	248 527
Services supplémentaires	9	29 107	-	29 107	30 507
Ressources ordinaires	9	-	63 860	63 860	68 360
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES		271 271	63 860	335 131	347 394
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
		23 581	4 774	28 355	(19 704)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
Produits financiers	10	-	7 128	7 128	2 101
Charges financières	10	(3 245)	(1 014)	(4 259)	(9 206)
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS		(3 245)	6 114	2 869	(7 105)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE					
		20 336	10 888	31 224	(26 809)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat					
(Pertes) actuarielles sur régimes à prestations définies	24	(3 129)	(4 895)	(8 024)	(5 782)
Éléments qui seront ou pourront être reclassés par la suite dans le compte de résultat					
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur	11	-	(29)	(29)	67
Couverture de flux de trésorerie – montants reclassés au cours de l'exercice	11	-	(67)	(67)	36
Total RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(3 129)	(4 991)	(8 120)	(5 679)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					
		17 207	5 897	23 104	(32 488)
À affecter aux :					
Réserves assujetties à des restrictions	25	17 207	-	17 207	(22 980)
Réserves générales		-	5 897	5 897	(9 508)
		17 207	5 897	23 104	(32 488)

Il n'y a pas eu, durant l'exercice, d'activité abandonnée.

Les notes figurant sur les pages 10 à 58 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	Note	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		119 647	125 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Projet ESSN	12	144 902	-
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	<u>264 549</u>	<u>125 141</u>
Placements	14	124 391	106 732
Créances	15	143 566	129 333
Avances et actifs sur contrats	16	6 602	7 305
Stocks, nets		1 202	1 148
Actifs détenus en vue de la vente		412	1 028
Total Actif circulant		<u>540 722</u>	<u>370 687</u>
Actif immobilisé			
Placements	14	35 000	15 000
Créances	15	31 168	39 717
Biens immobiliers, véhicules et équipements	17	126 509	69 204
Immobilisations incorporelles	18	2 469	911
Total Actif immobilisé		<u>195 146</u>	<u>124 832</u>
Total ACTIF		<u>735 868</u>	<u>495 519</u>
PASSIFS ET RÉSERVES			
Passifs à court terme			
Dettes	19	29 728	38 215
Avantages à court terme du personnel	20	4 472	4 483
Provisions	21	41 195	32 001
Fonds reçus à l'avance - Projet ESSN	12	144 902	-
Produits différés et engagements découlant de contrats	22	107 339	96 296
Prêts et emprunts	23	3 169	1 415
Total Passifs à court terme		<u>330 805</u>	<u>172 410</u>
Passifs à long terme			
Produits différés	22	50 709	7 552
Prêts et emprunts	23	66 245	60 371
Engagements de retraite, nets	24	57 470	47 658
Total Passifs à long terme		<u>174 424</u>	<u>115 581</u>
Total PASSIFS		<u>505 229</u>	<u>287 991</u>
Réserves			
Réserves assujetties à des restrictions	25	170 487	153 378
Réserves générales		58 267	51 220
Réserves attribuées	26	1 885	2 930
Total RÉSERVES		<u>230 639</u>	<u>207 528</u>
Total PASSIFS et RÉSERVES		<u>735 868</u>	<u>495 519</u>

Les notes figurant sur les pages 10 à 58 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

2019	Notes	Réserves assujetties à des restrictions	Réserves générales	Réserves attribuées	Total
		CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Solde au 31 décembre 2018		153 378	51 220	2 930	207 528
Ajustement du solde d'ouverture		44	(38)	-	6
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2019		153 422	51 182	2 930	207 534
Transferts aux/à partir des réserves	25				
Augmentation des opérations sur le terrain avec financement déficitaire temporaire		895	-	-	895
Augmentation des contributions de donateurs réservées à des opérations spécifiques		17 290	-	-	17 290
Reclassification des pertes actuarielles d'années précédentes sur régimes à prestations définies		2 152	-	-	2 152
Excédent non restreint net de l'exercice		-	10 888	-	10 888
Excédent net de l'exercice		20 337	10 888	-	31 225
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat - Pertes actuarielles sur régimes à prestations définies	24	(3 129)	(4 895)	-	(8 024)
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le compte de résultat	11				
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur		-	(29)	-	(29)
Couverture de flux de trésorerie – montants reclassés au cours de l'exercice		-	(67)	-	(67)
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		(3 129)	(4 991)	-	(8 120)
Produit global de l'exercice		17 208	5 897	-	23 105
Utilisés durant l'exercice	26	3	1 791	(1 794)	-
Allocations durant l'exercice	26	(146)	(603)	749	-
Solde au 31 décembre	25 & 26	170 487	58 267	1 885	230 639
2018	Notes	Réserves assujetties à des restrictions	Réserves générales	Réserves attribuées	Total
		CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Solde au 1^{er} janvier		176 476	61 583	1 957	240 016
Reclassification du solde d'ouverture		42	(42)	-	-
Transferts aux/à partir des réserves	25				
Augmentation des opérations sur le terrain avec financement déficitaire temporaire		(1 511)	-	-	(1 511)
Baisse des contributions de donateurs réservées à des opérations spécifiques		(17 116)	-	-	(17 116)
Reclassification des pertes actuarielles d'années précédentes sur régimes à prestations définies		(2 152)	-	-	(2 152)
Déficit non restreint net de l'exercice		-	(6 030)	-	(6 030)
Déficit net de l'exercice		(20 779)	(6 030)	-	(26 809)
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat - Pertes actuarielles sur régimes à prestations définies	24	(2 201)	(3 581)	-	(5 782)
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le compte de résultat	11				
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur		-	67	-	67
Couverture de flux de trésorerie – montants reclassés au cours de l'exercice		-	36	-	36
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		(2 201)	(3 478)	-	(5 679)
Produit global de l'exercice		(22 980)	(9 508)	-	(32 488)
Utilisés durant l'exercice	26	39	-	(39)	-
Allocations durant l'exercice	26	(199)	(813)	1 012	-
Solde au 31 décembre	25 & 26	153 378	51 220	2 930	207 528

Les notes figurant sur les pages 10 à 58 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE**

	Note	2019 CHF 000	2018 CHF 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Excédent/(déficit) net de l'exercice		31 224	(26 809)
Ajustement pour :			
(Produits) financiers hors trésorerie		(721)	(762)
Dépréciation et amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	9d	9 120	4 212
Dépréciation de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	9d	365	40
Produit des subventions en nature de gouvernements pour des immobilisations	9c	(2 321)	-
Profits nets issus de la cession de biens immobilisés		(559)	(1 145)
Biens donnés, net		145	564
Variation de la juste valeur des actifs financiers		(5 087)	3 855
Mouvements dans les engagements de retraite hors trésorerie		1 954	2 699
Augmentation/(diminution) des provisions	21	9 194	7 221
Pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	11	(54)	(8)
Impact hors trésorerie de l'application de la norme IFRS 16	28	28	-
		<u>12 064</u>	<u>16 676</u>
Variations du fonds de roulement			
Augmentation des fonds reçus à l'avance - Projet ESSN	12	144 902	-
(Augmentation)/diminution nette des créances	15	(5 684)	6 183
Diminution des avances et actifs sur contrats	16	703	2 912
(Augmentation) de stocks		(54)	(432)
(Augmentation)/diminution des actifs détenus en vue de la vente		(616)	2
(Diminution)/augmentation des dettes	19	(8 487)	(3 492)
(Diminution)/augmentation des passifs pour avantages du personnel	20	(11)	487
Augmentation/(diminution) des produits différés et engagements découlants de contrats	22	11 502	(8 921)
Variation nette du fonds de roulement		<u>142 255</u>	<u>(3 261)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE NETS TIRÉS DES/(LIÉS AUX) ACTIVITÉS POURSUIVIES			
		185 543	(13 395)
FLUX DE TRÉSORERIE (LIÉS AUX)/TIRÉS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de biens immobiliers, véhicules, équipements et immobilisations		(18 596)	(29 253)
Acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat		(16 137)	(14 043)
Produits de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat		8 962	10 370
Produits de la cession de biens immobiliers, de véhicules et d'équipements		2 675	3 884
Dépôts bancaires effectués, nets	14	(25 000)	-
Rentrées d'intérêts bancaires, nettes	10	15	5
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT, NET		<u>(48 081)</u>	<u>(29 037)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit du prêt	23	4 206	22 200
Remboursement de prêt	23	(1 415)	-
Paiements locatifs	23	(1 570)	-
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT, NET		<u>1 221</u>	<u>22 200</u>
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET			
		138 683	(20 231)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE			
		125 141	144 502
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie		725	870
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	13	<u>264 549</u>	<u>125 141</u>

Les notes figurant sur les pages 10 à 58 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

1. Activités et organisation

Fondée en 1919, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération) est une organisation composée de 192 Sociétés membres, régie par un Conseil de direction et dotée d'un Secrétariat qui lui fournit un soutien en matière de gestion. Plus de 60 délégations ont été installées dans des sites stratégiques pour soutenir les activités dans le monde. Le Secrétariat de la Fédération internationale a son siège à l'adresse suivante : 17, Chemin des Crêts, Petit-Saconnex, 1209 Genève, Suisse.

En 1996, la Fédération a conclu avec le gouvernement suisse un accord de siège qui reconnaît la personnalité internationale de l'organisation et confirme qu'elle est exemptée de tous les impôts et taxes suisses. La Fédération jouit du statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'Assemblée générale, composée de délégués des Sociétés nationales membres, est l'organe suprême de la Fédération. Le Conseil de direction, élu par et parmi les membres de l'Assemblée générale, est l'organe qui dirige la Fédération entre deux sessions de l'Assemblée. Il est habilité à prendre des décisions concernant certaines questions financières. La Commission des finances, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur les questions financières touchant la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'audit et à la gestion des risques touchant la Fédération.

La Fédération agit en tant qu'institution dotée de la personnalité juridique, conformément à ses propres Statuts, qui définissent ses droits et obligations. Elle répond seule, à l'exclusion de ses Sociétés membres, de tous ses actes et engagements.

La Fédération internationale, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) forment ensemble le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Fédération a pour mission d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Soutenant l'action de ses 192 Sociétés nationales membres, elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Elle agit de façon impartiale, sans distinction fondée sur la nationalité, la race, le sexe, les croyances religieuses, la classe ou les opinions politiques.

Guidée par la *Stratégie 2020* – un plan d'action collectif par lequel la Fédération et ses Sociétés nationales membres s'attachent à faire face aux grands défis humanitaires et du développement de cette décennie – la Fédération est déterminée à « sauver des vies et changer les mentalités ».

Le plan et budget bisannuel de la Fédération est approuvé par l'Assemblée générale. Une fois le plan et budget approuvé, le secrétaire général et la direction de la Fédération sont chargés d'assurer les recettes projetées et de mettre en œuvre les objectifs du plan.

Les activités de la Fédération, telles qu'approuvées dans le Plan et budget pour les années 2018 et 2019, sont séparées en budget Autres ressources (Programmes et Opérations), incluant les Interventions humanitaires, les Activités thématiques et les Services supplémentaires, et budget Ressources ordinaires, comprenant les activités de la Gouvernance et du Secrétariat. Les Interventions humanitaires et les Activités thématiques soutiennent les Sociétés nationales dans la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des personnes touchées par des catastrophes et vulnérables et appuient le développement organisationnel de certaines Sociétés nationales. Les activités au titre des Services supplémentaires visent à fournir des services supplémentaires efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales. Les activités relatives à la Gouvernance et au Secrétariat visent à permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau. Dans chaque partie, le Plan et budget approuvé est subdivisé en quatre stratégies de mise en œuvre et huit domaines prioritaires. Les présents états financiers présentent les résultats financiers pour les Autres ressources comme étant « assujetties à des restrictions », et pour les Ressources ordinaires comme étant « générales ». La Fédération peut parfois recevoir des ressources assorties de certaines restrictions pour des activités relevant du budget des Ressources ordinaires. Ces montants sont présentés dans les présents états financiers comme des ressources « générales ». Les notes 32 à 34 des présents états financiers consolidés contiennent les informations relatives aux résultats par rapport au budget approuvé (non audité), aux charges par résultats par rapport au budget approuvé (non audité) et aux charges par structure par rapport au budget approuvé (non audité).

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les états financiers de la Fédération présentés ici pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont consolidés de façon à inclure les activités de l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.) et de la Fondation pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fondation), ainsi que celles du Secrétariat à Genève et de toutes les délégations de la Fédération. Il convient de noter que la Fondation a été liquidée le 17 janvier 2020 et que cette liquidation n'a pas eu d'impact significatif. La Fédération tient compte, dans les présents états financiers, des intérêts dont elle dispose dans des opérations sous contrôle conjoint. Pour ce faire, elle reconnaît proportionnellement les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés aux intérêts qu'elle tire de ces opérations. Les états financiers consolidés présentés ne couvrent pas les résultats des Sociétés nationales membres. Chacune de ces Sociétés nationales a son propre statut juridique, distinct de celui de la Fédération, et la Fédération n'exerce aucun contrôle sur les Sociétés nationales.

2. Déclaration de conformité et base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS – *International Financial Reporting Standards*) et sont présentés conformément au Règlement Financier de la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques a donné son accord à la publication des états financiers consolidés le 29 avril 2020.

Actuellement, les normes IFRS ne contiennent pas d'orientation spécifique pour les organisations à but non lucratif et pour les organisations non gouvernementales en ce qui concerne le traitement comptable et la présentation des états financiers. Pour toutes les questions qui ne sont pas traitées par les IFRS ou lorsque les IFRS n'indiquent pas comment traiter des transactions spécifiques au secteur à but non lucratif, les principes comptables choisis sont basés sur les principes généraux des IFRS, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre de l'IASB pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des contributions volontaires et des dons en nature pour des biens, des services et des actifs, y compris des biens immobiliers, mesurés à la juste valeur ;
- des placements en actions qui doivent être mesurés à la juste valeur ;
- des couvertures de flux de trésorerie mesurées à la juste valeur ;
- de l'engagement de retraite net qui est déclaré à la juste valeur des actifs du régime moins la valeur actuelle des engagements de retraite.

La juste valeur est le prix d'échange qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour céder un passif dans le cadre d'une opération structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation.

Les détails des politiques comptables de la Fédération, y compris les changements effectués durant l'année, figurent aux notes 36 et 37 des présents états financiers consolidés.

3. Format de présentation de l'État consolidé du résultat global

L'analyse des dépenses axée sur la fonction pour laquelle la dépense a été encourue par la Fédération est présentée dans l'État consolidé du résultat global.

Il y a, dans le plan et budget 2016-2020 actualisé approuvé par l'Assemblée générale de la Fédération, quatre stratégies de mise en œuvre pour couvrir les fonctions les plus importantes de la Fédération, suivies de huit domaines d'action prioritaires, qui représentent les domaines thématiques dans lesquels les Sociétés nationales ont convenu de travailler en partenariat par l'intermédiaire de la Fédération internationale et où les résultats consolidés seront mesurés. Le Plan et budget repose sur un cadre et une architecture budgétaire axés sur les résultats en vue d'améliorer la gestion, la planification, le suivi et le compte rendu.

4. Monnaie de fonctionnement et de présentation

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Fédération est le franc suisse, les contributions statutaires et les charges opérationnelles étant libellées principalement en francs suisses et influencées par cette monnaie. Les programmes de la Fédération ne sont pas concentrés dans un environnement économique unique, mais les appels sont toujours libellés en francs suisses et les dépenses sont budgétisées et gérées en francs suisses. Tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des politiques comptables, la comptabilisation et les montants indiqués au titre des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et la comptabilisation et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Bien que ces jugements, ces estimations et ces hypothèses soient basés sur les meilleures connaissances dont dispose la direction sur la situation actuelle, les résultats réels peuvent, en fin de compte, différer des montants indiqués. Ces jugements, estimations et hypothèses initiaux seront modifiés, le cas échéant, pour l'exercice durant lequel un changement de ces conditions sera constaté.

La Fédération procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Celles-ci sont continuellement mises à jour et sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs considérées comme raisonnables au vu des circonstances. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées de manière prospective.

a) Jugements comptables

Le choix des politiques comptables, pour la comptabilisation des produits issus des contributions statutaires et des dons qui ne sont ni des subventions des gouvernements, ni des dons fondés sur des contrats analogues aux subventions des gouvernements, est basé sur les principes généraux des IFRS, tels qu'ils sont énoncés en détail dans le Cadre de l'IASB pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les informations relatives aux jugements effectués en appliquant les politiques comptables ayant les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés figurent dans les notes suivantes :

- Note 36A – Base de la consolidation : la Fédération contrôle-t-elle ses filiales et quelle est la classification des partenariats ;
- Note 36C – Produits des contributions volontaires et des dons : une contribution volontaire ou un don est-elle ou est-il pleinement contrôlé par la Fédération et quel est son traitement comptable ;
- Note 36C – Produits de la prestation de services : le produit des services est-il comptabilisé sur la durée ou à un moment précis ;
- Note 36D – Frais : classification des catégories de dépenses fonctionnelles ;
- Note 36E – Contrats de location : les arrangements sont-ils, ou contiennent-ils, des contrats de location et quelle est la durée de ces contrats.

b) Estimations et hypothèses

Les informations relatives aux incertitudes liées aux estimations et aux hypothèses présentant un risque significatif de devoir donner lieu à des ajustements importants des montants comptabilisés dans les actifs et les passifs au cours du prochain exercice figurent dans les notes suivantes :

- Note 24 – Avantages postérieurs à l'emploi : principales hypothèses actuarielles.
- Note 36C – Juste valeur des contributions et des dons en nature : principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur des contributions et des dons en nature ;
- Note 36L – Test de dépréciation : principales hypothèses sur lesquelles reposent les valeurs recouvrables des actifs de la Fédération ainsi que l'évaluation des provisions pour les pertes de crédit attendues ;
- Note 36N – Comptabilisation et évaluation des provisions et des actifs et passifs éventuels : principales hypothèses relatives à la probabilité et à l'ampleur des flux de ressources.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

6. Contributions volontaires et dons

	Assujettis à des restrictions CHF 000	Non restreints CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Contributions volontaires	150 572	43	150 615	113 314
Dons	110 958	31 785	142 743	146 430
	<u>261 530</u>	<u>31 828</u>	<u>293 358</u>	<u>259 744</u>

	Espèces	Biens en nature	Services en nature	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Sociétés nationales	141 580	2 458	6 577	150 615	113 314
Gouvernements	84 071	2 810	-	86 881	69 128
Institutions multilatérales	40 529	-	-	40 529	56 289
Entreprises	7 640	383	-	8 023	10 171
Autres	6 544	540	226	7 310	10 842
	<u>280 364</u>	<u>6 191</u>	<u>6 803</u>	<u>293 358</u>	<u>259 744</u>

7. Produit des services

	2019 Assujettis à des restrictions CHF 000	2019 Non restreints CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Services administratifs	11 935	155	12 090	10 517
Services contractuels	2 285	-	2 285	6 905
Services de parc automobile	3 156	-	3 156	3 487
Services de logistique	9 411	-	9 411	4 947
Produits des services fournis dans le cadre de contrats avec des clients	<u>26 787</u>	<u>155</u>	<u>26 942</u>	<u>25 856</u>
Services administratifs - produits locatifs	475	72	547	-
Services de parc automobile - produits locatifs	4 163	-	4 163	3 986
Total Produits des services	<u>31 425</u>	<u>227</u>	<u>31 652</u>	<u>29 842</u>

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les produits à recevoir, les actifs visés par les contrats et les engagements découlant de contrats avec les clients étaient les suivants :

		2019	2019	2019
		Soldes	Produits	Soldes de
		d'ouverture	comptabilisés	clôture
		CHF 000	CHF 000	CHF 000
Actifs visés par les contrats	16	4 604	(2 518)	2 086
Engagements découlant de contrats	22	(6 693)	(14 037)	(20 730)
Produits à recevoir des clients	15	8 319	1 111	9 430
		<u>6 230</u>	<u>(15 444)</u>	<u>(9 214)</u>
		2018	2018	2018
		Soldes	Produits	Soldes de
		d'ouverture	comptabilisés	clôture
		CHF 000	CHF 000	CHF 000
Actifs visés par les contrats	16	6 999	(2 395)	4 604
Engagements découlant de contrats	22	(3 830)	(2 863)	(6 693)
Produits à recevoir des clients	15	6 950	1 369	8 319
		<u>10 119</u>	<u>(3 889)</u>	<u>6 230</u>

En 2019, il n'y a pas eu d'actifs comptabilisés sur les coûts pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat (2018 : zéro). Il n'y a pas eu d'éléments contractuels ayant permis la réduction des coûts de transaction pour les revenus de services comptabilisés (2018 : CHF 84k).

8. Autres produits

	2019	2019	2019	2018
	Assujettis à des	Non restreints	Total	Total
	restrictions			
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Cotisations programmes hébergés	1 486	-	1 486	1 644
Autres produits	411	1 012	1 423	1 034
	<u>1 897</u>	<u>1 012</u>	<u>2 909</u>	<u>2 678</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

9. Charges opérationnelles

	(a) (c) Avantages du personnel CHF 000	(b) (c) Articles de secours, transports et entreposage CHF 000	Contributions aux Sociétés nationales CHF 000	(d) Dépréciation et amortissement CHF 000	Recouvrement coûts Services supplémentaires CHF 000	(e) Autres coûts et allocations CHF 000	(f) Recouvre- ment coûts indirects CHF 000	Frais liés aux promesses de dons CHF 000	Total 2019 CHF 000	Total 2018 CHF 000
Intervention humanitaire	39 691	46 286	4 400	58	4 347	28 150	7 822	707	131 461	129 397
Activités thématiques	44 753	10 691	3 611	224	8 181	36 028	6 219	996	110 703	119 130
Total Autres ressources	84 444	56 977	8 011	282	12 528	64 178	14 041	1 703	242 164	248 527
Services administratifs	16 207	738	-	2 686	(18 573)	9 421	718	-	11 197	10 847
Services contractuels	175	10	1 514	-	42	(280)	128	1	1 590	7 354
Services de parc automobile	3	152	-	-	4 381	2 571	-	-	7 107	7 452
Services de logistique	-	8 366	-	-	960	(113)	-	-	9 213	4 854
Total Services supplémentaires	16 385	9 266	1 514	2 686	(13 190)	11 599	846	1	29 107	30 507
Total ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	100 829	66 243	9 525	2 968	(662)	75 777	14 887	1 704	271 271	279 034
Ressources ordinaires	62 463	1 167	28	6 517	662	9 614	(14 887)	(1 704)	63 860	68 360
Total NON RESTREINT	62 463	1 167	28	6 517	662	9 614	(14 887)	(1 704)	63 860	68 360
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2019	163 292	67 410	9 553	9 485	-	85 391	-	-	335 131	347 394
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2018	156 708	78 634	19 570	4 255	-	88 227	-	-	347 394	

Les charges opérationnelles ci-dessus incluent CHF 4 711k relatifs à des contrats de location de court terme et CHF 46k relatifs à des contrats de location de faible valeur. En 2018, CHF 18 519k ont été comptabilisés comme charges locatives (voir note 28).

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

9(a) Coût des avantages du personnel

	2019 Assujettis à des restrictions CHF 000	2019 Non restreints CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Salaires et traitements	85 270	51 037	136 307	129 963
Services fournis	6 862	34	6 896	6 668
Indemnités de fin de contrat de travail	545	550	1 095	675
Charges sociales	2 089	1 362	3 451	3 526
Coûts des régimes de retraite – régimes à prestations définies	6 063	9 480	15 543	15 876
	<u>100 829</u>	<u>62 463</u>	<u>163 292</u>	<u>156 708</u>

9(b) Articles de secours, transport et entreposage

	2019 Assujettis à des restrictions CHF 000	2019 Non restreints CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Articles de secours	55 768	-	55 768	65 208
Transport et entreposage	10 475	1 167	11 642	13 426
	<u>66 243</u>	<u>1 167</u>	<u>67 410</u>	<u>78 634</u>

9(c) Charges en nature

Les contributions en nature et les dons sous forme de biens et de services sont comptabilisées à la date de réception des biens ou services, et sont portées comme contributions et charges dans l'État consolidé du résultat global. Les contributions en nature suivantes sont incluses dans les charges totales (voir aussi note 6) :

	2019 Biens CHF 000	2019 Services CHF 000	2019 Autres charges opérationnelles CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Coûts des avantages du personnel	-	6 803	-	6 803	6 668
Articles de secours	2 723	-	-	2 723	2 527
Dépréciation des terrains et bâtiments	-	-	2 321	2 321	-
Coûts d'exploitation des locations	-	-	934	934	1 961
Transport et entreposage	217	-	-	217	598
	<u>2 940</u>	<u>6 803</u>	<u>3 255</u>	<u>12 998</u>	<u>11 754</u>

9(d) Dépréciation et amortissement

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Dépréciation des biens, des installations et de l'équipement	8 546	3 473
Amortissement d'immobilisations incorporelles – logiciels informatiques	574	742
Dépréciation de valeur des véhicules	344	40
Dépréciation de valeur des logiciels informatiques	21	-
	<u>9 485</u>	<u>4 255</u>

La dépréciation des biens, des installations et de l'équipement ci-dessus inclut CHF 1 376k relatifs à la dépréciation d'actifs au titre du droit d'utilisation et CHF 2 321k relatifs à des actifs reçus sous la forme de dons en nature.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 20199(e) *Autres coûts et allocations*

	2019	2019	2019	2018
	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Ateliers et formation	14 316	713	15 029	15 959
Voyages	11 931	3 082	15 013	13 837
Administration, bureaux et frais généraux	10 563	2 734	13 297	17 514
Frais d'expertise	7 146	734	7 880	7 796
Véhicules et équipements	7 486	291	7 777	6 195
Information	3 412	1 370	4 782	3 597
Autres coûts et allocations	20 923	690	21 613	23 329
	<u>75 777</u>	<u>9 614</u>	<u>85 391</u>	<u>88 227</u>

Les Autres coûts et allocations contiennent des provisions pour des opérations dans lesquelles il y a eu une augmentation des avances opérationnelles qui n'a pas été signalée à la date de la présentation des informations financières (voir note 21). Il n'y a pas d'autres montants spécifiques, significatifs ou inhabituels dans Autres coûts et allocations.

9(f) *Recouvrement des coûts indirects, net*

	2019	2019	2019	2018
	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Recouvrement soutien des programmes et des services	14 887	(14 887)	-	-
	<u>14 887</u>	<u>(14 887)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard de recouvrement des coûts indirects à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. En 2019, le soutien a atteint CHF 14 887k (2018 : CHF 15 277k) et il est ajouté aux réserves générales.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

10. Produits/(charges) financiers nets

	2019 Assujettis à des restrictions CHF 000	2019 Non restreints CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	-	15	15	5
Dividendes sur fonds de placements en actions mondiales	-	564	564	514
Intérêts perçus sur fonds obligataires mondiaux	-	1 319	1 319	1 582
Produits de la cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	38	38	-
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	5 087	5 087	-
Gains nets de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	-	105	105	-
Produits financiers	<u>-</u>	<u>7 128</u>	<u>7 128</u>	<u>2 101</u>
(Pertes) nettes de change sur le règlement des annonces de contributions	(2 336)	(960)	(3 296)	(4 844)
(Pertes) nettes de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	(909)	-	(909)	(629)
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	-	-	(3 725)
(Pertes) nettes au titre des couvertures de flux de trésorerie	-	(54)	(54)	(8)
Charges financières	<u>(3 245)</u>	<u>(1 014)</u>	<u>(4 259)</u>	<u>(9 206)</u>
Produits/(charges) financiers nets	<u>(3 245)</u>	<u>6 114</u>	<u>2 869</u>	<u>(7 105)</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

11. Autres éléments du résultat global

Couvertures de flux de trésorerie	2019	2019	2018	2018
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur contrat	Solde juste valeur	Valeur contrat	Solde juste valeur
Contrats de change à terme en euros	4 067	(23)	5 429	57
Contrats de change à terme en dollars É.U.	1 986	(6)	706	10
Total Couvertures de flux de trésorerie	<u>6 053</u>	<u>(29)</u>	<u>6 135</u>	<u>67</u>
Mouvement dans Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés par la suite par le résultat		2019		2018
		CHF 000		CHF 000
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur		29		(67)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global vers les activités poursuivies et les charges opérationnelles		67		(36)
		<u>96</u>		<u>(103)</u>
Flux de trésorerie escomptés par la suite		Flux de trésorerie contractuels		Flux de trésorerie contractuels
	2019	2018	2018	2018
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur comptable	1 - 6 mois	Valeur comptable	1 - 6 mois
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture				
- Sortie	(29)	(6 082)	-	(6 068)
- Entrée	-	6 053	67	6 135
	<u>(29)</u>	<u>(29)</u>	<u>67</u>	<u>67</u>

En 2019, la Fédération a conclu des contrats à terme sur devises venant à échéance le 31 mars 2020 pour couvrir le risque de change de contributions statutaires d'un montant de CHF 4 067k versées en euros et de CHF 1 986k versées en dollars des États-Unis. Les couvertures étaient désignées comme Couvertures de flux de trésorerie pour les besoins de la comptabilité des couvertures. Au 31 décembre 2019, les contrats à terme avaient une juste valeur négative nette de CHF 29k, qui est incluse dans Autres éléments du résultat global et qui sera transférée au compte de résultat lorsque les contributions statutaires seront comptabilisées à l'échéance. Les montants transférés au compte de résultat s'élevaient à CHF 67k, dont CHF 15k (2018 : zéro) découlant de l'inefficacité de la couverture et CHF 52k (2018 : CHF 36k) correspondant à la part effective des contrats de change à terme. Le règlement des contrats de change à terme de 2018 a donné lieu à une perte nette réalisée de CHF 54k (2018 : CHF 8k).

12. Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN)

Le 2 octobre 2019, la Fédération et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ont conclu un accord d'un montant de EUR 500 000k (environ CHF 543 000k) pour le projet ESSN en Turquie, dont le calendrier de mise en œuvre s'étale sur 26 mois jusqu'au 31 octobre 2021. Le projet ESSN fait partie de la facilité de l'Union européenne pour les réfugiés en Turquie (FRIT) qui distribue des espèces aux familles réfugiées vulnérables en Turquie. La Fédération mettra le projet en œuvre avec la Société du Croissant-Rouge turc. Le projet ESSN comprend trois composantes essentielles :

Composante A : Identification des bénéficiaires

Composante B : Fourniture d'une aide en espèces en temps opportun pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires

Composante C : Suivi global, évaluation, redevabilité et apprentissage

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

La distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus s'élève à EUR 448 620k (environ CHF 487 201k) de la valeur contractuelle. Conformément aux politiques comptables de la Fédération (note 36O), la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus ne constitue pas une obligation de prestation en vertu de l'accord ESSN. La Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO à des bénéficiaires désignés. Cette partie du contrat est comptabilisée en tant que passif financier dans l'Etat consolidé de situation financière. Elle n'est pas comptabilisée dans l'Etat consolidé du résultat global.

Les soldes relatifs à la distribution d'espèces aux bénéficiaires sont indiqués séparément dans l'Etat consolidé de position financière et se résument comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie – ESSN (voir note 13)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie contiennent un montant de CHF 144 902k détenu auprès des banques Citibank et Crédit Agricole Indosuez en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN. Ce solde est séparé du reste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'Etat consolidé de situation financière.

Pour le projet ESSN, la Commission des finances de la Fédération a accepté une dérogation à ses directives de placement qui, normalement, limitent le dépôt à tout moment, auprès de l'une ou de l'autre des institutions financières, à 25 % des avoirs totaux de la Fédération en trésorerie et en placements.

Fonds reçus à l'avance - ESSN

Une somme de CHF 144 902k reçue en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN (Composante B) figure aux Passifs. Ce passif est séparé des autres passifs dans l'Etat consolidé de situation financière.

Les autres parties du contrat seront indiquées dans l'Etat consolidé du résultat global sous Produit des prestations de service et Activités thématiques. À fin 2019, la Fédération avait reçu d'ECHO un montant de CHF 18 567k au titre des autres parties du contrat, comptabilisé en tant que Engagements découlant de contrats.

Lors de chaque exercice, le recouvrement des coûts indirects de la Fédération ne s'applique qu'aux premiers CHF 50 000k de coûts, conformément à la politique comptable de la Fédération qui consiste à plafonner le recouvrement des coûts indirects dans le cadre d'opérations de grande ampleur (note 36P).

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Avoirs en caisse	446	372
Liquidités en banque	232 557	93 224
Dépôts bancaires (échéance < 3 mois)	31 546	31 545
	<u>264 549</u>	<u>125 141</u>

Le solde ci-dessus inclut un montant de CHF 144 902k pour la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B du projet ESSN (voir note 12).

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Monnaies		
Franc suisse	116 126	118 319
Euro	145 537	461
Dollar des États-Unis	2 386	5 068
Peso philippin	107	71
Taka bangladais	93	74
Autres monnaies	300	1 148
	<u>264 549</u>	<u>125 141</u>

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

La qualité du crédit de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme et des placements à long terme est la suivante :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
<u>Notation Fitch</u>		
AAA	767	831
AA-	-	1
A+	208 696	53 866
A	30 099	45 002
A-	22 683	22 627
BBB	54	-
BBB-	11	-
BB+	62	3
BB	27	101
BB-	38	3
B+	1	131
B	214	242
CCC+	6	89
Non noté	445	873
Autres notations : dépôts bancaires à court terme - AA S&P's (Glarner KantonalBank)	1 000	1 000
Avoirs en caisse	446	372
	<u>264 549</u>	<u>125 141</u>
Placements à court terme (voir note 14)		
Fitch AA (Banque Raiffeisen)	10 000	15 000
ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	10 000	10 000
Fitch A+ (Banque Raiffeisen Moleson)	10 000	-
	<u>30 000</u>	<u>25 000</u>
Placements à long terme (voir note 14)		
Fitch AA (Banque Raiffeisen)	15 000	5 000
ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	10 000	10 000
Fitch A+ Banque CIC Suisse	10 000	-
	<u>35 000</u>	<u>15 000</u>

En 2019, CHF 445k de trésorerie en banque étaient détenus auprès d'établissements non notés (2018 : CHF 873k). Les banques concernées ont fait l'objet d'une diligence raisonnable et la Fédération considère que les fonds qu'elle détient dans ces banques ne constituent pas des risques de contrepartie importants.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

14. Placements

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti (voir note 13)		
Placements à court terme (échéance > 3 mois)	30 000	25 000
Placements à long terme (échéance > 1 an)	35 000	15 000
Total Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti	<u>65 000</u>	<u>40 000</u>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Fonds obligataires mondiaux	67 280	60 035
Fonds mondiaux de placements en actions	27 111	21 697
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	<u>94 391</u>	<u>81 732</u>
Total Placements	<u>159 391</u>	<u>121 732</u>
Placements courants	124 391	106 732
Placements non courants	35 000	15 000
Total Placements	<u>159 391</u>	<u>121 732</u>

15. Créances

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Débiteurs		
Contributions statutaires	31 493	34 765
Provisions pour pertes de crédit attendues	(31 493)	(34 765)
	<u>-</u>	<u>-</u>
Contributions volontaires	136 830	137 625
Provisions pour pertes de crédit attendues	(3 304)	(2 130)
	<u>133 526</u>	<u>135 495</u>
Sociétés nationales	35 159	27 174
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1 192)	(1 161)
	<u>33 967</u>	<u>26 013</u>
Autres débiteurs (voir note ci-dessous)	3 160	2 403
Provisions pour pertes de crédit attendues	(3)	(222)
	<u>3 157</u>	<u>2 181</u>
Total Débiteurs	<u>170 650</u>	<u>163 689</u>
Autres créances		
Avances aux employés	1 432	1 543
Impôts et taxes remboursables	976	1 676
Créances diverses	1 676	2 075
Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-	67
Total Autres créances	<u>4 084</u>	<u>5 361</u>
Total Créances	<u>174 734</u>	<u>169 050</u>
Créances à court terme	143 566	129 333
Créances à long terme – contributions volontaires	31 168	39 717
Total Créances	<u>174 734</u>	<u>169 050</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les mouvements des provisions des pertes de crédit attendues sont les suivants :

	Provision pour contributions volontaires à recevoir CHF 000	Provision pour comptes débiteurs des Sociétés nationales CHF 000	Provision pour contributions statutaires impayées CHF 000	Provision pour autres créances CHF 000	Total CHF 000
2019					
Solde au 1 ^{er} janvier	2 130	1 161	34 765	222	38 278
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	3 548	197	(3 272)	225	698
Créances amorties durant l'exercice	(1 580)	-	-	(226)	(1 806)
Montants non utilisés annulés	(794)	(166)	-	(218)	(1 178)
Solde au 31 décembre	3 304	1 192	31 493	3	35 992
2018					
Solde au 1 ^{er} janvier	604	1 322	32 355	82	34 363
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	1 644	168	2 410	174	4 396
Créances amorties durant l'exercice	(118)	(329)	-	(16)	(463)
Montants non utilisés annulés	-	-	-	(18)	(18)
Solde au 31 décembre	2 130	1 161	34 765	222	38 278

Des provisions pour pertes de crédit attendues sont effectuées sur la base d'un modèle fondé sur des probabilités tenant compte des risques de crédit sur la durée prévue des créances, lesquels sont influencés par des facteurs économiques, des tendances historiques et des informations prospectives (voir note 27). Les provisions pour pertes de crédit attendues ci-dessus incluent une perte de valeur de CHF 902k (2018 : CHF 962k) pour des créances et des actifs sur contrats relatifs à des contrats passés avec des clients (voir note 7).

Une provision est constituée pour couvrir intégralement toutes les contributions statutaires non acquittées à la fin de l'exercice. Cela ne dispense pas les Sociétés nationales membres de l'obligation de payer les montants dus. En 2019, CHF 704k d'arriérés de contributions statutaires dues par des Sociétés nationales en défaut (2018 : CHF 562k) et CHF 1 150k dus par la Croix-Rouge américaine (2018 : CHF 1 150k), qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant, ont été reçus et comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global.

Classement par échéance des créances

	Non échus CHF 000	Échus 1-60 jours CHF 000	Échus 61-90 jours CHF 000	Échus plus de 90 jours CHF 000	Total CHF 000
2019					
Valeur comptable brute	153 900	8 434	2 186	46 206	210 726
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(35 992)	(35 992)
Créances	153 900	8 434	2 186	10 214	174 734
2018					
Valeur comptable brute	140 378	6 213	9 283	51 454	207 328
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(38 278)	(38 278)
Créances	136 847	6 213	9 283	16 707	169 050

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Exposition au risque de crédit, par débiteur	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Sociétés nationales	56 870	42 456
Gouvernements	72 584	65 726
Entreprises	9 571	13 019
Institutions multilatérales	30 119	31 553
Autres	5 590	16 296
	<u>174 734</u>	<u>169 050</u>

Analyse des créances, par monnaie	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Monnaie		
Franc suisse	34 337	25 838
Dollar des États-Unis	74 994	57 015
Euro	38 560	56 321
Livre sterling	17 005	19 765
Dollar canadien	1 866	2 989
Autres monnaies	7 972	7 122
	<u>174 734</u>	<u>169 050</u>

16. Avances et actifs sur contrats

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Avances	4 516	2 701
Actifs visés par les contrats	2 086	4 604
	<u>6 602</u>	<u>7 305</u>

17. Biens immobiliers, véhicules et équipements

	Terrains et bâtiments CHF 000	Travaux en cours CHF 000	Véhicules CHF 000	Autres équipements CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Coût						
Solde au 31 décembre 2018	1 919	50 422	27 886	3 071	83 298	-
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation dans le cadre de l'application initiale de l'IFRS 16	2 750	-	-	40	2 790	-
Solde ajusté au 1^{er} janvier	<u>4 669</u>	<u>50 422</u>	<u>27 886</u>	<u>3 111</u>	<u>86 088</u>	<u>54 617</u>
Acquisitions	55 995	3 220	5 620	422	65 257	35 728
Transfert depuis Travaux en cours	51 411	(52 540)	-	1 129	-	-
Ventes et mises au rebut	(794)	-	(3 715)	(269)	(4 778)	(5 609)
Reclassification en immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(130)
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	(1 167)	-	(1 167)	(1 308)
Solde au 31 décembre	<u>111 281</u>	<u>1 102</u>	<u>28 624</u>	<u>4 393</u>	<u>145 400</u>	<u>83 298</u>
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur						
Solde au 1^{er} janvier	<u>(841)</u>	<u>-</u>	<u>(10 536)</u>	<u>(2 717)</u>	<u>(14 094)</u>	<u>(14 234)</u>
Amortissement pour l'exercice	(4 989)	-	(3 262)	(295)	(8 546)	(3 473)
Ventes	588	-	2 275	254	3 117	3 329
Dépréciation de valeur	-	-	(122)	-	(122)	-
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	754	-	754	284
Solde au 31 décembre	<u>(5 242)</u>	<u>-</u>	<u>(10 891)</u>	<u>(2 758)</u>	<u>(18 891)</u>	<u>(14 094)</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>106 039</u>	<u>1 102</u>	<u>17 733</u>	<u>1 635</u>	<u>126 509</u>	<u>69 204</u>
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	<u>1 078</u>	<u>50 422</u>	<u>17 350</u>	<u>354</u>	<u>69 204</u>	<u>40 383</u>

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements comprend des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation de CHF 5 004k, relatifs à des biens immobiliers et des équipements en location (voir note 28).

La Fédération s'est installée dans les nouveaux locaux de son siège à Genève courant 2019. L'amortissement des actifs associés a été appliqué à partir du moment où ceux-ci se trouvaient dans les locaux et dans les conditions requises pour être utilisés de la manière prévue par la direction.

La catégorie Autres équipements comprend principalement les équipements informatiques, les générateurs, les unités Rubhall (grandes tentes) et le matériel de bureau.

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements au 31 décembre comprend les montants suivants reçus sous la forme de dons en nature :

	Terrains et bâtiments CHF 000	Autres équipements CHF 000	2019 Total CHF 000
Valeur comptable brute	45 635	242	45 877
Amortissements cumulés	(1 827)	(124)	(1 951)
Valeur comptable nette	<u>43 808</u>	<u>118</u>	<u>43 926</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>(2 285)</u>	<u>(36)</u>	<u>(2 321)</u>

La valeur comptable brute des terrains et des bâtiments comprend CHF 44,428k reçus sous forme de dons non monétaires en nature de la part de gouvernements de pays hôtes, pour des locaux sur lesquels la Fédération a un droit d'utilisation à Dubaï, Budapest, Genève et Panama City. Le 1^{er} janvier 2019, un don de CHF 7 213k pour des locaux sur lesquels la Fédération a un droit d'utilisation à Budapest, précédemment comptabilisé en tant que subvention du gouvernement relative à un produit, a été reclassé en tant que subvention du gouvernement relative à un actif afin de le comptabiliser comme un actif loué conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location. Les actifs immobiliers sont dépréciés sur une base linéaire pendant la durée des conventions de subvention ou la vie utile du bâtiment, et le produit de la subvention est systématiquement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat global afin qu'il corresponde à la dotation aux amortissements.

18. Immobilisations incorporelles

	Logiciels CHF 000	Logiciels en développement CHF 000	2019 Total logiciels CHF 000	2018 Total logiciels CHF 000
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier	9 864	41	9 905	11 027
Acquisitions	-	2 153	2 153	114
Transferts	-	-	-	-
Reclassification d'actifs précédemment comptabilisés dans Actifs immobilisés	-	-	-	130
Ventes et mises au rebut	(121)	(21)	(142)	(1 366)
Solde au 31 décembre	<u>9 743</u>	<u>2 173</u>	<u>11 916</u>	<u>9 905</u>
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier	(8 994)	-	(8 994)	(9 578)
Dépréciation de valeur	-	-	-	(40)
Amortissement pour l'exercice	(574)	-	(574)	(742)
Ventes	121	-	121	1 366
Solde au 31 décembre	<u>(9 447)</u>	<u>-</u>	<u>(9 447)</u>	<u>(8 994)</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>296</u>	<u>2 173</u>	<u>2 469</u>	<u>911</u>
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	<u>870</u>	<u>41</u>	<u>911</u>	<u>1 449</u>

La rubrique Logiciels en développement inclut CHF 1 968k liés à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

19. Dettes

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Créanciers		
Fournisseurs	15 388	16 434
Sociétés nationales	2 426	2 443
Impôts et taxes à payer sur les salaires	624	695
Autres	1 212	3 120
Total Créanciers	<u>19 650</u>	<u>22 692</u>
Charges à payer	10 049	15 523
Total Charges à payer	<u>10 049</u>	<u>15 523</u>
Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	29	-
Total Autres créanciers	<u>29</u>	<u>-</u>
Total Créanciers	<u>29 728</u>	<u>38 215</u>

Les dettes sont considérées comme dues dans les 3 mois. Les dettes sont libellées dans les devises suivantes :

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Monnaies		
Franc suisse	18 155	23 914
Dollar des États-Unis	5 397	4 580
Livre syrienne	1 757	3 676
Euro	854	1 919
Schilling kenyan	472	382
Autres monnaies	3 093	3 744
	<u>29 728</u>	<u>38 215</u>

20. Avantages à court terme du personnel

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Provision pour vacances non prises	3 968	4 270
Provision pour autres avantages payables à court terme	504	213
	<u>4 472</u>	<u>4 483</u>

Les avantages à court terme du personnel sont considérés comme dus dans un délai d'un an.

21. Provisions

	Opérations CHF 000	Déficits liés aux promesses de dons et aux services CHF 000	Licenciements CHF 000	2019 Total CHF 000	2018 Total CHF 000
Provisions à court terme					
Solde au 1^{er} janvier	24 424	6 699	878	32 001	24 779
Provisions supplémentaires	31 216	9 976	2 611	43 803	33 188
Montants non utilisés annulés	-	(6 699)	(878)	(7 577)	(4 882)
Utilisés durant l'exercice	(24 424)	(1 266)	(1 342)	(27 032)	(21 084)
Solde au 31 décembre	<u>31 216</u>	<u>8 710</u>	<u>1 269</u>	<u>41 195</u>	<u>32 001</u>

Toutes les provisions sont à court terme, et la Fédération s'attend à faire face aux passifs au cours du prochain exercice. S'agissant des déficits liés aux projets, les sorties de fonds finales seront déterminées par la capacité de la Fédération de couvrir les dépenses des projets qui ne sont pas couvertes par le biais d'activités de collecte de fonds. La provision pour les opérations comprend principalement les avances de trésorerie estimées faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas soumis

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

de rapports aux dates de présentation des comptes, ainsi que les coûts estimés d'autres engagements opérationnels pris à ces dates, lorsque le calendrier ou le montant est incertain. La provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services comprend les coûts estimés pour couvrir les charges liées à chaque promesse de don et service qui individuellement présente un excédent des charges par rapport aux produits comptabilisés à la date de clôture. La provision pour licenciements comprend les coûts des licenciements connus qui ont été annoncés en 2019 et qui seront réglés dans les douze prochains mois (voir note 9(a)).

22. Produits différés et engagements découlant de contrats

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Passifs à court terme		
Produits différés	86 499	89 353
Engagements découlant de contrats	20 730	6 693
Contributions statutaires payées d'avance	110	250
	<u>107 339</u>	<u>96 296</u>
	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Passifs à long terme		
Produits différés	<u>50 709</u>	<u>7 552</u>

La rubrique Produits différés contient un montant de CHF 43 887k relatif à des dons non monétaires en nature de gouvernements de pays hôtes, et la rubrique Engagements découlant de contrats contient un montant de CHF 18 567k lié aux produits de la prestation de services reçus à l'avance pour le projet ESSN (voir note 12).

La Fédération n'est pas en mesure de déterminer de manière fiable dans quelles périodes futures les dons différés en raison d'obligations contractuelles spécifiques selon les principes comptables énoncés à la note 36C seront comptabilisés en tant que produit dans l'État consolidé du résultat global. Par conséquent, tous les montants différés conformément à ces principes comptables sont inclus dans les passifs à court terme, bien que certains montants puissent être comptabilisés comme produits plus d'un an après la date de la fin de l'exercice. Les passifs à long terme comprennent les contributions volontaires et les dons qui sont réservés pour une utilisation spécifique ultérieure, au-delà d'une période d'un an à partir de la date de la clôture de l'exercice.

23. Prêts et emprunts

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Passifs à court terme		
Prêt pour le bâtiment	1 415	1 415
Passifs relatifs aux contrats de location	1 754	-
	<u>3 169</u>	<u>1 415</u>
	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Passifs à long terme		
Prêt pour le bâtiment	63 162	60 371
Passifs relatifs aux contrats de location	3 083	-
	<u>66 245</u>	<u>60 371</u>

Prêt pour le bâtiment

Le 3 septembre 1998, la Fédération et *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention portant sur un prêt non garanti pour un maximum de CHF 12 061k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'une annexe à son bâtiment de bureaux au siège de Genève. Cette année-là, la Fédération a emprunté au total CHF 11 347k sur cette facilité de crédit. Ce montant est remboursé moyennant une tranche de CHF 220k en 1998 et 49 tranches annuelles de CHF 227k à compter de 1999. Au 31 décembre 2019, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 6 359k (2018 : CHF 6 586k).

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le 30 mai 2016, la Fédération et la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention de prêt pour un maximum de CHF 59 406k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'un nouvel immeuble de bureaux au siège de la Fédération à Genève. La convention de prêt incluait CHF 5 000k pour financer la phase initiale préalable à la construction, liée à une convention signée avec la FIPOI le 8 octobre 2014, et CHF 54 406k pour financer la construction. Le prêt n'est pas garanti et sera remboursé en tranches annuelles de CHF 1 188k, à compter du 31 décembre de l'année où la Fédération accepte la totalité de l'immeuble. En 2019, CHF 4 206k ont été prélevés sur la FIPOI au titre de la convention (2018 : CHF 22 200k), ce qui amène le montant total du prêt à CHF 59 406k. La Fédération a déménagé dans ses nouveaux bureaux en janvier 2019 et a remboursé la première tranche du prêt à hauteur de CHF 1 188k en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 58 218k (2018 : 55 200k).

La Ville de Genève a une longue tradition en matière d'hébergement d'organisations internationales. C'est la raison pour laquelle on parle de la Genève internationale. Depuis la création de la Croix-Rouge en 1863, la Genève internationale a considérablement évolué pour devenir désormais l'un des principaux centres de la gouvernance mondiale. Elle symbolise ainsi le grand engagement humanitaire de la Confédération helvétique et de Genève elle-même. Il est courant que les organisations internationales aient accès à des prêts à taux zéro, accordés par le Gouvernement suisse par le biais de la FIPOI, pour les améliorations apportées aux bâtiments. Il existe ainsi un marché pour de tels prêts, dont le taux d'intérêt est de 0 %. Le coût amorti du passif financier équivaut aux coûts réels du passif financier tel que comptabilisé par la Fédération internationale, et un taux d'intérêt inférieur au marché n'apporte aucun avantage en nature.

Passifs relatifs aux contrats de location

Les passifs relatifs aux contrats de location sont payables comme suit :

Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés	2019
	CHF 000
Moins d'un an	(1 754)
1 à 5 ans	(3 083)
Plus de 5 ans	-
Total Passifs relatifs aux contrats de location non actualisés au 31 décembre 2019	<u>(4 837)</u>

Il n'y a pas eu de mouvements dans les passifs dus à des activités de financement autres que ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie.

24. Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi.

24(a) Montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière ont été déterminés de la manière suivante :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Valeur actuelle des engagements financés	(316 949)	(269 944)
Juste valeur des actifs du régime	<u>259 479</u>	<u>222 286</u>
Passif selon État consolidé de situation financière	<u>(57 470)</u>	<u>(47 658)</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Variation des engagements de retraite durant l'exercice :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Engagements de retraite au 1^{er} janvier	269 944	270 035
Coût actuel des services rendus, net	14 661	15 230
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite	2 082	1 571
Contributions des employés	8 466	8 068
Prestations versées, net	(15 303)	(13 852)
Perte liée à l'expérience	6 623	4 389
(Profit) dû aux changements d'hypothèses démographiques	-	(7 127)
Perte/(gain) du aux changements d'hypothèses financières	30 310	(8 370)
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail	166	-
Engagements de retraite au 31 décembre	<u>316 949</u>	<u>269 944</u>

La ventilation des engagements de retraite entre membres actifs et passifs est la suivante :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Engagements de retraite pour membres actifs	218 264	176 152
Engagements de retraite pour membres non actifs	98 685	93 792
	<u>316 949</u>	<u>269 944</u>

Variation des actifs du régime durant l'exercice :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	222 286	230 858
Contributions de l'employeur (voir ci-dessous)	13 755	13 177
Contributions des employés	8 466	8 068
Prestations versées, net	(15 303)	(13 852)
Frais d'administration	(574)	(471)
Produits d'intérêt des actifs du régime	1 774	1 396
Rendement des actifs du régime hors montants inclus dans les produits d'intérêt	28 909	(16 890)
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail	166	-
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	<u>259 479</u>	<u>222 286</u>

Rapprochement des (engagements) de retraite, nets :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Engagement net au 1^{er} janvier	(47 658)	(39 177)
Total (coûts) comptabilisés dans charges opérationnelles liées aux avantages des employés	(15 709)	(15 876)
Total réévaluations comptabilisées dans autres éléments du résultat global	(8 024)	(5 782)
Contributions de l'employeur	13 755	13 177
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail	166	-
Engagement net au 31 décembre	<u>(57 470)</u>	<u>(47 658)</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

24(b) Montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global ont été déterminés de la manière suivante :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Coût des services rendus	14 827	15 230
Intérêt net sur engagement de retraite net	308	175
Frais d'administration	574	471
Total inclus dans dépenses liées aux avantages des employés	<u>15 709</u>	<u>15 876</u>

24(c) Détails relatifs aux changements approuvés dans les plans

Il n'y a eu ni changement, ni réduction ou liquidation dans le plan au sens de l'IAS 19 durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le Conseil de fondation de la Caisse de pensions a annoncé en novembre 2019 qu'il réfléchirait en 2020 à des solutions pour garantir sur la durée sa stabilité financière, compte tenu des retours sur investissement plus faibles attendus sur le long terme et des changements démographiques, notamment une augmentation de l'espérance de vie. Les solutions détaillées n'ont pas encore été annoncées, mais devraient entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021. La Fédération n'est pas en mesure de donner une estimation de l'impact probable sur ses résultats financiers.

24(d) Montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais/pas reclassés par la suite par le résultat sont les suivants :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
(Profit) sur les engagements de retraite, lié aux changements dans les hypothèses démographiques	-	(7 127)
Perte/(profit) sur les engagements de retraite, dû aux changements dans les hypothèses financières	30 310	(8 370)
Perte sur les engagements de retraite, due aux ajustements liés à l'expérience	6 623	4 389
Rendement des actifs du régime hors montants inclus dans les produits d'intérêt	(28 909)	16 890
Total inclus dans Autres éléments du résultat global	<u>8 024</u>	<u>5 782</u>

Les résultats calculés selon l'IAS 19 peuvent changer sensiblement en fonction des conditions du marché. Les engagements de retraite sont actualisés par référence à un taux lié au rendement des obligations d'entreprises suisses, et les actifs sont évalués à la valeur de marché. Par conséquent, l'évolution des conditions du marché peut conduire à la volatilité des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs, et par conséquent à la volatilité de la situation de capitalisation de la Caisse de pensions.

Le taux d'escompte a été abaissé de 0,8 % en 2018 à 0,15% en 2019, engendrant une perte sur les engagements de retraite de CHF 30 734k. Des changements dans d'autres hypothèses financières ont généré des gains sur les engagements de retraite pour un montant de CHF 424k (2018 : perte de CHF 9k). En 2019, le rendement des actifs des fonds de pension était supérieur aux attentes, ce qui s'est traduit par des gains de CHF 28 909k (2018 : perte de CHF 16 890k). Avec les pertes sur les engagements dus aux ajustements liés à l'expérience de CHF 6 623k (2018 : CHF 4 389k), les pertes actuarielles totales sur les hypothèses financières s'élèvent à CHF 36 933k (2018 : CHF 11 108k).

Dans ces états financiers consolidés, le risque de volatilité mentionné ci-dessus est réparti entre les réserves assujetties à des restrictions et les réserves générales, proportionnellement à la contribution de la Fédération à la Caisse de pensions.

Une analyse de sensibilité a été conduite pour mettre en évidence le fait que les résultats changent lorsque les principales hypothèses (taux d'escompte, taux d'intérêt crédités et taux de mortalité) changent. Les résultats de cette analyse sont inclus dans les tableaux ci-après.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

24(e) Hypothèses importantes

Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes :

	2019	2018
Taux d'escompte	0,15%	0,80%
Taux d'inflation sous-jacente des prix à la consommation	1,00%	1,10%
Augmentations futures des salaires	1,25%	1,40%
Augmentations futures des retraites	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt crédité sur soldes	2,00%	2,00%
Augmentation du montant forfaitaire maximum de l'allocation de décès	1,00%	1,10%
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (taux de mortalité)	Tables génération- nelles LPP	Tables génération- nelles LPP

Conformément à l'IAS 19, paragraphe 144, la Fédération considère que le taux d'escompte, le taux d'intérêt crédité aux soldes des comptes et le taux de mortalité sont des hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur actuelle des engagements de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La sensibilité des engagements de retraite aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements de retraite	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 7,6 % CHF 24 088k	Hausse de 8,7 % CHF 27 575k
Taux d'intérêt crédité sur soldes	0,50%	Hausse de 1,8 % CHF 5 705k	Baisse de 1,7 % CHF 5 388k
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 3,1 % CHF 9 825k	Baisse de 3,2 % CHF 10 142k

Les analyses de sensibilité ci-dessus sont fondées sur le changement d'une seule hypothèse, toutes les autres hypothèses étant constantes par ailleurs. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, car il risque d'y avoir des corrélations entre les changements dans certaines des hypothèses.

La méthode utilisée pour le calcul de la sensibilité des engagements de retraite aux changements dans les hypothèses importantes est la même que celle qui a servi au calcul de l'engagement au titre des retraites dans l'État consolidé de situation financière.

24(f) Compensation actifs-passifs

La Caisse de pensions n'a pas adopté de stratégie de compensation des actifs et des passifs.

24(g) Actifs de la Caisse

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des actifs de la Caisse s'élevait à CHF 259 479k (2018 : CHF 222 286k).

La proportion des actifs de la Caisse investis dans chaque grande classe d'actifs était la suivante :

	2019 Proportion	2019 Dont cotés sur un marché actif	2018 Proportion	2018 Dont cotés sur un marché actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,8%		8,1%	
Titres de participation	42,1%	42,1%	39,3%	39,3%
Titres de créances	23,4%	23,4%	24,9%	24,9%
Biens immobiliers	17,4%	17,4%	20,3%	20,3%
Autres	7,3%		7,4%	
Total	100,0%		100,0%	

Comme indiqué dans la note 27, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. Par conséquent, elle n'a pas d'instruments financiers transférables propres, tels que des actions ou des titres de créance, et les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas ce type d'instruments financiers. De même, les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas de bien immobilier occupé ou utilisé par la Fédération.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

La Caisse de pensions a sa propre politique de placement. Le principal objectif est d'assurer la sécurité des fonds. Les autres objectifs sont d'assurer une bonne répartition des risques et d'obtenir un rendement suffisant pour la réalisation des objectifs de la Caisse de pensions. Les actifs de la Caisse sont gérés par des gérants de fortune sur la base de règles de placement fixées par le Comité des placements et approuvées par le Conseil de fondation. Ces règles sont conformes aux exigences de la législation suisse.

24(h) Obligations financières, y compris exigences légales suisses

Les obligations de pension sont couvertes par un fonds indépendant détenu par une seule entité juridique distincte. La Caisse de pensions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « la Caisse de pensions ») est une fondation telle que définie aux articles 80 à 89 « bis » du Code civil suisse. La Caisse de pensions est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève et du Fonds de garantie suisse pour la prévoyance professionnelle. À ce titre, elle est tenue de satisfaire aux exigences relatives à l'assurance obligatoire telles que définies par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). La Caisse de pensions a pour but de satisfaire aux exigences de la LPP et, pour les employés étrangers, de remplacer le régime de retraite public (« premier pilier »). Ces fonds indépendants sont intégralement financés par des cotisations dont les montants sont déterminés par des calculs actuariels périodiques, conformément à la législation suisse. La Caisse de pensions s'engage à satisfaire au moins aux exigences minimales de la LPP et de ses ordonnances. Si la Caisse de pensions est en découvert au regard du droit suisse, le Conseil de fondation (voir ci-dessous) décidera de mesures pour relever le taux de couverture à 100 % dans des délais appropriés (en règle générale, cinq à sept ans).

La gestion de la Caisse de pensions incombe à son Conseil de fondation. Celui-ci est composé de trois représentants nommés par la Fédération, de trois représentants élus par les participants aux plans de prévoyance et de deux membres supplémentaires.

Selon les règles de la Caisse de pensions, la Fédération verse pour chaque assuré des cotisations qui s'élèvent à 16 % (2018 : 16 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance de base, et à 5 % (2018 : 5 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance complémentaire. Si un jour la Caisse de pensions était sous-financée au regard des exigences de la législation suisse, la Fédération pourrait être obligée de verser des cotisations supplémentaires. Même s'il est possible pour la Fédération de verser des cotisations dépassant les montants spécifiés dans les règles de la Caisse de pensions, en général la Fédération ne verse ses cotisations que sur la base de ce que prévoient les règles de la Caisse de pensions, et elle n'envisage pas de verser des cotisations supplémentaires dans un avenir proche.

Comme indiqué ci-dessus, les engagements de retraite sont couverts par un plan indépendant, géré par une seule entité juridique distincte régie par le droit suisse. Les prestations de retraite, y compris les paiements d'un capital et de rentes, sont calculées et versées conformément aux exigences du droit suisse. Selon les derniers calculs actuariels, et conformément à la législation suisse, les engagements de retraite étaient financés à hauteur de 115 % au 31 décembre 2019 et de 110 % au 31 décembre 2018. La différence dans la position sous-financée indiquée dans l'Etat consolidé de situation financière et la position amplement financée conformément à la législation suisse vient de l'utilisation de différents modèles d'évaluation actuarielle pour estimer les engagements de retraite probables. La législation suisse prévoit qu'il incombe au premier chef au Conseil de fondation de la Caisse de pensions de s'assurer que les actifs sont suffisants pour satisfaire, le moment venu, aux engagements de retraite, sans recours légal à la Fédération en sa qualité d'employeur pour améliorer toute situation de sous-financement. Par conséquent, conformément au droit suisse, la Fédération n'avait pas d'obligations financières supplémentaires à l'égard du Conseil de fondation de la Caisse de pensions au 31 décembre 2019 ou au 31 décembre 2018.

La direction estime que, même si l'évaluation conforme à l'IAS 19 indique une position débitrice nette, compte tenu de son portefeuille de placement diversifié, de son financement intégral au regard de la législation suisse et de l'absence de recours à la Fédération en cas de sous-financement, la Caisse de pensions n'expose pas la Fédération à un grand nombre de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

24(i) Indication des effets des régimes à prestations définies sur les flux de trésorerie futurs de la Fédération

La valeur escomptée des contributions à verser par l'employeur en 2020 s'élève à CHF 11 957k. La durée moyenne pondérée de l'engagement au titre des prestations définies à la fin de l'exercice financier actuel est de 16,3 ans.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

25. Réserves assujetties à des restrictions

Fonds détenus pour opérations sur le terrain

	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Opérations avec financement déficitaire temporaire	(11 316)	(12 211)
Prestations de retraite temporairement non capitalisées comptabilisées dans Autres éléments du résultat global	(14 044)	(10 916)
Reclassification de prestations de retraite temporairement non capitalisées précédemment comptabilisées dans Contributions de donateurs réservées à des fins spécifiques	-	(2 152)
Contributions de donateurs réservées à des fins spécifiques	195 847	178 657
	<u>170 487</u>	<u>153 378</u>

Il est considéré que les opérations sur le terrain ont des financements déficitaires dès lors que les contributions promises ne suffisent pas pour couvrir les dépenses encourues. Comme indiqué à la note 3, l'analyse des dépenses, dans les présents états financiers consolidés, est présentée eu égard à la fonction pour laquelle la dépense est encourue. Cette analyse des dépenses inclut des montants relatifs aux obligations au titre des pensions calculées aux normes IFRS. Comme indiqué à la note 24(h), il incombe au premier chef au Conseil de fondation de la Caisse de pensions de s'assurer que les actifs de la Caisse de pensions indépendante sont suffisants, le moment venu, pour satisfaire aux obligations de pension, sans recours légal à la Fédération en sa qualité d'employeur pour améliorer toute situation de sous-financement. Étant donné que la Fédération n'a pas d'obligations supplémentaires à l'égard du Conseil de fondation de la Caisse de pensions, ni au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2018, ces montants inclus dans Autres éléments du résultat global sont temporaires et indiqués séparément.

En 2019, un montant total de CHF 973k (2018 : CHF 2 764k) a été remboursé aux donateurs pour des contributions volontaires et des dons reçus les années précédentes. Ces remboursements ont été enregistrés sous Autres coûts et allocations et non en tant que réduction des produits.

26. Réserves attribuées

2019	Propre assurance CHF 000	Réunions statutaires CHF 000	Projets spécifiques CHF 000	Grands travaux CHF 000	Total CHF 000
Solde au 1^{er} janvier	1 742	1 188	-	-	2 930
Utilisées durant l'exercice	(3)	(1 791)	-	-	(1 794)
Allouées durant l'exercice	117	603	-	29	749
Solde au 31 décembre	<u>1 856</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>29</u>	<u>1 885</u>
2018	Propre assurance CHF 000	Réunions statutaires CHF 000	Projets spécifiques CHF 000	Grands travaux CHF 000	Total CHF 000
Solde au 1^{er} janvier	1 582	375	-	-	1 957
Utilisées durant l'exercice	(39)	-	-	-	(39)
Allouées durant l'exercice	199	813	-	-	1 012
Solde au 31 décembre	<u>1 742</u>	<u>1 188</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 930</u>

En mars 2016, la Fédération a conclu avec la FIPOI un accord relatif à un prêt sans intérêt sur une période de 50 ans destiné à être utilisé par la Fédération pour construire un nouveau bâtiment de bureaux. Aux termes de cet accord, la Fédération s'engage à procéder à des travaux d'entretien réguliers du bâtiment et est tenue de constituer une réserve attribuée pour financer les grands travaux d'entretien dès l'acceptation du nouvel immeuble. La Fédération versera une dotation annuelle correspondant à 0,75% de la valeur des travaux de construction du bâtiment. La réserve ne sera utilisée qu'aux fins suivantes :

- obsolescence planifiée, y compris les grands travaux de rénovation et de remplacement ;
- réparations urgentes.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

27. Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques

27(a) Évaluations et justes valeurs

Les instruments financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis en catégories déterminées selon trois niveaux hiérarchiques, chaque niveau reflétant la transparence des données utilisées pour mesurer les valeurs. La classification, les niveaux hiérarchiques et les valeurs comptables au 31 décembre sont les suivants :

Actifs/passifs financiers	Note	Évalué à	Niveau de la juste valeur	Montant comptabilisé 2019 (CHF 000)	Montant comptabilisé 2018 (CHF 000)
Placements – fonds obligataires mondiaux	14	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	1	67 280	60 035
Placements – fonds mondiaux de placements en actions	14	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	2	27 111	21 697
Contrats de change à terme	11	À la juste valeur – instruments de couverture	2	(29)	67
Placements – dépôts bancaires	14	Au coût amorti		65 000	40 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	Au coût amorti		264 549	125 141
Créances ¹	15	Au coût amorti		172 326	165 764
Dettes	19	Au coût amorti		29 728	38 215
Fonds reçus à l'avance – projet ESSN	12	Au coût amorti		144 902	-
Prêts et emprunts	23	Au coût amorti		69 413	61 786

Niveau 1 : prix (non corrigés) d'actifs ou de passifs similaires cotés sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix) ; et

Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la date de l'événement ou du changement de circonstances qui a provoqué le transfert. Il n'y a pas eu de transfert entre niveaux en 2019 (2018 : aucun).

Pour les actifs et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

27(b) Gestion des risques

La Fédération est exposée à divers risques financiers, à savoir les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité. Elle s'efforce activement de réduire au minimum les effets négatifs pouvant découler de ces risques, comme cela est indiqué ci-après.

Le secrétaire général a pour responsabilité globale d'établir le cadre de la gestion des risques de la Fédération. Il a défini, en consultation avec la Commission des finances, les directives de placement de la Fédération, qui fixent les politiques et principes généraux en matière de gestion des instruments financiers de la Fédération. La Commission des finances exerce une surveillance, veille à ce que la gestion des instruments financiers soit conforme aux directives de placement et fait rapport à ce sujet au Conseil de direction et à l'Assemblée générale. Le Conseil de direction a établi une Commission d'audit et de gestion des risques chargée de donner des avis sur les risques touchant la Fédération, en particulier sur l'identification, l'évaluation, la mesure et le suivi des risques ainsi que les processus globaux de gestion des risques de la Fédération.

i) Risque de marché

Ce risque comprend le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Ce risque provient principalement des dépôts bancaires et des promesses de don à recevoir dans des devises autres que le franc suisse, réévalués par rapport au franc suisse pour la période séparant la date d'annonce de la date de versement. Les risques de change liés à ces actifs sont atténués par les risques de change liés aux comptes créditeurs libellés dans des devises autres que le franc suisse. Les principales devises influençant le risque de change sont le dollar canadien, le dollar des

¹ La catégorie Instruments financiers n'inclut que le compte Débiteurs et les Créances diverses.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Etats- Unis, l'euro, la livre sterling et la livre syrienne. La Fédération maintient le risque net à des niveaux acceptables en achetant ou en vendant les devises étrangères à des cours de change au comptant pour répondre aux besoins à court terme.

Au 31 décembre 2019, si la valeur du franc suisse avait augmenté de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net bénéficiaire et le résultat global total pour l'année auraient augmenté de CHF 6 362k (en 2018 : le résultat net déficitaire et les pertes globales totales pour l'année auraient baissé de CHF 7 371k), du fait principalement des gains/pertes de change liés à la conversion des contributions annoncées à recevoir et des soldes bancaires libellés pour l'essentiel en dollars des États-Unis et en euros.

Le risque de change se pose aussi pour les contributions statutaires versées par certaines Sociétés nationales en euros ou en dollars des États-Unis. La Fédération couvre ce risque de change en concluant des contrats de change à terme de compensation avec une banque pour vendre les devises qu'elle reçoit, en échange de francs suisses, à des taux de change concertés au préalable. Les différences entre les taux du marché et les taux à terme constituent des gains et des pertes de couverture des risques de change qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moyen d'une comptabilité de couverture.

Le projet ESSN inclut des actifs et des passifs en équivalent euro liés à la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B, ce qui atténue par conséquent le risque de change associé.

Risque de prix

Il s'agit du risque de prix sur les placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Pour gérer les risques de variation des cours découlant des placements en actions et valeurs mobilières, la Fédération diversifie son portefeuille de placements, qui est géré par des gérants de fortune externes conformément aux directives de placement de l'organisation.

Les fonds obligataires mondiaux sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds coté indexé sur l'Indice mondial des obligations d'État Citigroup. Une augmentation de 5 % de cet indice à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 3 364k (2018 : CHF 3 002k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 3 364k (2018 : CHF 3 002k).

Les fonds mondiaux de placements en actions sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds mondial de placements en actions non coté. Ce fonds fiduciaire investit dans des actions activement négociées en bourse pour refléter l'Indice MSCI Monde coté. Une augmentation de 5 % de l'Indice MSCI Monde à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 356k (2018 : CHF 1 085k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 356k (2018 : CHF 1 085k).

Il n'y avait pas d'exposition à un risque sur le prix des matières premières, ni au 31 décembre 2019, ni au 31 décembre 2018.

Risque de taux d'intérêt

La Fédération n'est pas exposée à un risque important sur le court terme de variations des taux d'intérêt étant donné que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont maintenus sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts à vue ou de dépôts à court terme ayant une échéance de trois mois au plus et qu'il n'y a pas de passif portant intérêt. Les placements à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois et les placements à long terme bénéficient de taux d'intérêt fixes pendant la durée des placements.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) renonçait à son taux de change plancher de CHF 1,20 pour un euro et introduisait un taux d'intérêt négatif sur certains dépôts en francs suisses. La Fédération conserve la majorité de ses dépôts en francs suisses et a pu éviter ces taux d'intérêt négatifs à ce jour.

ii) Risque de crédit

Les principales créances de la Fédération sont à l'égard des Sociétés nationales membres, des gouvernements donateurs et d'autres organisations internationales, où les risques de crédit sont considérés comme faibles. Une provision est constituée pour couvrir intégralement les contributions statutaires impayées à la date de clôture de l'exercice. Chaque catégorie et classe de créance a sa propre définition du défaut, et des provisions pour pertes de crédit attendues sont effectuées sur la probabilité que des pertes sur créances se produisent sur les durées de vie escomptées des créances. Le mouvement des pertes de crédit attendues est indiqué dans la note 15.

Les directives de placement de la Fédération n'autorisent les placements que dans des titres et dépôts liquides auprès de contreparties ayant une notation de crédit externe, limitant en tout temps les placements auprès d'une seule institution financière à 25 % de la trésorerie et des placements de la Fédération. La Commission des finances de la Fédération a admis une dérogation à cette politique dans le cadre du projet ESSN (voir note 12), les fonds liés à la Composante 2 étant détenus dans deux institutions financières. La Fédération examine régulièrement la cote de solvabilité de toutes les institutions financières représentant les contreparties. Le détail des montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus selon la

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

cote de solvabilité des institutions concernées est donné à la note 13. Les placements étant évalués à la juste valeur par le résultat, ils ne nécessitent pas de dépréciation supplémentaire pour pertes sur créances. La Fédération a des relations bancaires avec certains établissements financiers non notés dans des pays où des agences financières de notation ne sont pas présentes. À la clôture de l'exercice, la valeur des actifs détenus dans de tels établissements était de CHF 445k (2018 : CHF 873k) (voir note 13). Les autres positions ne sont pas significatives ou sont couvertes par des provisions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération rencontre des difficultés à honorer ses obligations associées à ses engagements financiers réglés en liquidités ou par le biais d'autres actifs financiers.

Le risque de liquidité est réduit au minimum par le maintien de fonds suffisants sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts bancaires à vue ou à court terme ayant une échéance de trois mois au plus pour pouvoir répondre aux obligations à court terme. La Fédération compte effectuer les remboursements annuels à la FIPOI en utilisant des liquidités placées à court terme (voir note 23). En outre, tous les placements sont effectués dans des titres liquides, qui peuvent être facilement vendus pour couvrir les besoins de trésorerie à plus long terme, y compris les versements annuels à la FIPOI si nécessaire. Aucun paiement contractuel important n'est dû sur les placements financiers, y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, les placements à court terme et les placements à long terme.

27(b) Gestion des risques liés au capital

Par sa nature même, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. On peut considérer que les réserves générales présentent des caractéristiques similaires à celles du capital, le but étant de maintenir une position financière saine pour veiller à ce que l'organisation puisse poursuivre ses opérations et ainsi remplir sa mission. Les réserves générales servent à atténuer une gamme large de risques financiers, y compris le fonds de roulement, les créances à long terme et le règlement des passifs immobilisés. Les organes statutaires ont pour politique de maintenir un niveau de réserves élevé de façon à conserver la confiance des parties prenantes et des donateurs. Au 31 décembre 2019, le solde des réserves générales était de CHF 58 268k (2018 : CHF 51 220k). Les réserves générales ne sont pas soumises à des obligations de capital imposées par l'extérieur. Comme expliqué à la note 36P, la Fédération détient des réserves assujetties à des restrictions soumises aux conditions d'affectation des donateurs.

28. Contrats de location

28(a) La Fédération en tant que preneur (IFRS 16)

i) Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

La Fédération loue des biens immobiliers et des équipements. La majorité des locations ont une durée de 12 mois ou moins, en raison de la nature et de la durée des activités programmatiques de la Fédération, ou relèvent de contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération passe les loyers relatifs à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

	2019
	CHF 000
2019 - selon l'IFRS 16	
Charges liées aux contrats de location de courte durée	4 711
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	46
	<hr/> 4 757 <hr/>
	2018
	CHF 000
2018 - Contrats de location simple selon l'IAS 17	
Terrains, bâtiments et équipements	15 963
Moyens de transport	2 556
	<hr/> 18 519 <hr/>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019*ii) Contrats de location comptabilisés en tant qu'actifs de droit d'utilisation*

Dans le cadre de la transition, afin d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux baux immobiliers, la Fédération a choisi :

- d'appliquer la mesure de simplification en excluant les coûts directs initiaux issus de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation ;
- d'appliquer la mesure de simplification en s'appuyant sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location en appliquant l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, immédiatement avant la date de première application, pour déterminer si des contrats sont déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation ;
- d'appliquer l'exemption de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont le terme survient dans les 12 mois suivant la date de première application ;
- d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation pour les biens de faible valeur (par exemple, les équipements informatiques) ;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de renouvellement ou de résiliation.

En ce qui concerne les contrats de location de la Fédération, la durée et la durée restante à la date initiale d'application varient. Les locations peuvent prévoir des paiements à la fois fixes et variables, et contiennent généralement des options de résiliation et de renouvellement. La Fédération a examiné les baux, soit à la date de première application soit à la date de prise d'effet des nouveaux contrats de location afin de déterminer la période locative et les loyers que la Fédération est raisonnablement certaine de payer.

À la date de prise d'effet de la location, la Fédération évalue si elle est raisonnablement certaine d'exercer des options de renouvellement de la location. Certains baux contiennent des options de renouvellement qui n'ont pas été prises en compte dans l'appréciation par la Fédération de la durée de la location, car les conditions de certitude raisonnable ne sont pas remplies. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer les paiements potentiels de loyer futurs qui pourraient être effectués si la Fédération exerçait ces options.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation liés à des biens immobiliers ou à des équipements loués sont présentés sous Biens immobiliers, véhicules et équipements (voir note 17).

	Biens immobiliers CHF 000	Équipements CHF 000	Total CHF 000
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	2 750	40	2 790
Acquisitions	3 592	204	3 796
Ventes	(206)	-	(206)
Amortissement pour l'exercice	(1 325)	(51)	(1 376)
Solde au 31 décembre 2019	<u>4 811</u>	<u>193</u>	<u>5 004</u>

Locations immobilières

Les locations immobilières de la Fédération comprennent la location de bureaux, d'appartements résidentiels et d'entrepôts. Auparavant, la Fédération classait ces contrats de location sous Contrats de location simple conformément à l'IAS 17.

Fin 2019, la Fédération avait des contrats de location pour 24 bureaux depuis lesquels elle conduit ses activités dans le monde entier.

La Fédération avait également des contrats de location pour 22 appartements résidentiels dans 11 lieux répartis dans le monde. En règle générale, les employés sont responsables de se procurer leurs propres logements à leurs frais, mais dans certains lieux d'affectation, cette responsabilité incombe à la Fédération. Dans ces cas, la Fédération signera le bail et prendra les dispositions nécessaires auprès du propriétaire.

Enfin, la Fédération loue un entrepôt. Les entrepôts sont utilisés pour le prépositionnement stratégique d'articles d'urgence, afin de permettre à la Fédération de distribuer plus rapidement et à moindre frais l'aide aux populations qui en ont besoin. Ils permettent aussi à la Fédération de fournir des services d'entreposage et de manutention aux Sociétés nationales et à d'autres organisations humanitaires.

Locations d'équipements

La Fédération loue des photocopieurs à l'usage de son personnel au siège à Genève et dans l'un de ses bureaux régionaux.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Charges locatives comptabilisées dans l'Etat consolidé de situation financière

	2019
	CHF 000
Passifs relatifs aux contrats de location	1 754
Passifs relatifs aux contrats de location	3 083
	<u>4 837</u>

Montants comptabilisés dans l'État consolidé de flux de trésorerie

	2019
	CHF 000
Montants comptabilisés dans l'État consolidé de flux de trésorerie	
Paiement des passifs relatifs aux contrats de location	1 570
	<u>1 570</u>

En 2019, les paiements de loyers, y compris les contrats de location de courte durée, les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, s'élevaient au total à CHF 6 327k.

28(b) La Fédération en tant que bailleur (IFRS 16)

La Fédération loue des véhicules à des tiers dans le cadre de contrats de location. Les contrats d'une durée maximale de cinq ans peuvent être résiliés à tout moment moyennant un préavis d'un mois. Les contrats de location d'une durée inférieure à cinq ans peuvent être renouvelés, mais la période locative maximale est de cinq ans. La Fédération conserve le droit de tirer profit de la vente des véhicules loués. Les contrats de location contiennent une série de dispositions permettant à la Fédération de gérer les risques liés aux droits qu'elle conserve sur les actifs sous-jacents des véhicules, dont :

- les preneurs doivent restituer le véhicule à la Fédération à la fin de la période locative ;
- les preneurs doivent utiliser et gérer les véhicules conformément aux conditions stipulées dans les procédures de la Fédération relatives à la gestion du parc automobile ;
- aucune modification ne peut être apportée aux véhicules sans l'accord préalable de la Fédération ;
- les preneurs sont tenus de répondre à certaines conditions minimales d'assurance et la Fédération assure elle-même ses véhicules contre la collision (voir note 36P).

Les montants suivants ont été portés en produits dans l'État consolidé du résultat global :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Location de véhicules à des tiers	4 163	3 986
Contrats de location de locaux de bureaux /d'habitation	547	-
	<u>4 710</u>	<u>3 986</u>

La catégorie Véhicules (voir note 17) inclut les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation suivants dans le cadre de contrats de location en tant que bailleur :

	2019
	CHF 000
Valeur comptable brute	10 916
Amortissement cumulé	(4 153)
Valeur comptable nette	<u>6 763</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>1 223</u>

Le tableau ci-après présente une analyse des créances de loyers par échéance et met en évidence les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 CHF 000
Moins d'un an	2 944
1 à 2 ans	3 538
2 à 3 ans	725
3 à 4 ans	-
4 à 5 ans	-
	7 207

29. Engagements de capitaux

Les dépenses en équipement pour lesquelles des contrats avaient été conclus au 31 décembre 2019, mais qui n'avaient pas été réalisées à cette date, se montaient à CHF 1 479k (2018 : CHF 8 482k), dont CHF 234k (2018 : CHF 7 186k) pour la construction du nouveau siège de la Fédération à Genève (voir note 23), et CHF 222k (2018 : zéro) pour le progiciel de gestion intégré.

30. Actifs et passifs éventuels*30(a) Actifs éventuels*

La Fédération reçoit parfois des dons assortis de conditions et dépendant d'événements futurs incertains qui échappent partiellement au contrôle de la Fédération. Ces dons sont considérés comme des actifs éventuels :

Donateur	Nature de l'actif éventuel	2019 CHF 000	2018 CHF 000
Gouvernement britannique	Subordonné aux résultats	3 446	7 505
Gouvernement allemand	Subordonné à la disponibilité des fonds dans le budget du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne	1 635	3 100
Gouvernement suisse	Subordonné aux résultats	342	531
USAID	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par l'USAID	244	-
PNUD	Subordonné à l'acceptation du rapport final par le PNUD	165	160
Vital Strategies	Subordonné aux résultats	91	-
OMS	Subordonné aux résultats	75	129
Total Actifs éventuels		5 998	11 425

30(b) Passifs éventuels

Dans certaines juridictions où la législation nationale prévoit que des indemnités de fin de contrat de travail sont versées au personnel dans des circonstances spécifiques, par exemple en cas de résiliation d'un contrat par l'employeur, la Fédération a des passifs éventuels qui peuvent se matérialiser en cas de cessation d'emploi. Les informations collectées sur l'impact financier de ces passifs éventuels ne sont pas uniformes entre les différentes juridictions. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir une estimation de leur impact financier dans les présents états financiers consolidés.

De temps à autre, généralement dans le cadre d'un plan de restructuration, la Fédération met fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date d'achèvement de son contrat. Il arrive que les membres du personnel concernés intentent une action contre la Fédération en vue d'obtenir des montants supérieurs à ceux qui sont versés par la Fédération en cas de cessation d'emploi. Bien que la responsabilité de la Fédération ne soit pas reconnue, l'organisation est partie à plusieurs actions de ce type. Compte tenu des avis juridiques qui lui ont été donnés, la direction de la Fédération ne pense pas que le résultat de ces actions aura un impact important sur la position financière consolidée de l'organisation.

Aux fins de ne pas porter préjudice aux résultats de ces actions, la Fédération n'a pas présenté toutes les informations requises par l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**31. Parties liées****31(a) Identité des parties liées**

Comme indiqué à la note 1, les parties liées à la Fédération incluent l'Assemblée générale, le Conseil de direction, la Commission des finances, la Commission d'audit et de gestion des risques, l'IFRC at the UN Inc., la Fondation et les opérations de la Fédération menées sous contrôle conjoint.

Les autres parties liées à la Fédération incluent le Fonds Masambo, au directoire duquel siègent le secrétaire général et d'autres cadres supérieurs ; les représentants de la Fédération au sein de la Commission permanente ; les membres du Conseil de direction et de la Commission des finances, la Commission d'audit et de gestion des risques, ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage ; le personnel de direction ; et les plans de prévoyance qui sont des fonds indépendants constituant des entités juridiques distinctes.

La Commission permanente est composée de représentants de la Fédération, du CICR et des Sociétés nationales. Ses activités principales comprennent l'organisation de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués à venir. Entre deux conférences internationales, la Commission permanente s'attache à encourager et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

L'équipe dirigeante est composée de personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Fédération. Cela inclut le secrétaire général, ainsi qu'indiqué plus haut, les sous-secrétaires généraux et les directeurs régionaux. Les membres de leur famille proche ou de leur ménage sont également des parties liées à la Fédération.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Conférence internationale) est la plus haute autorité délibérante du Mouvement. Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'organe où les représentants de toutes les composantes du Mouvement se réunissent pour débattre des questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Ni la Conférence internationale, ni le Conseil des Délégués ne sont considérés comme des parties liées à la Fédération.

Les Sociétés nationales ne sont pas des parties liées à la Fédération.

31(b) Rémunération de l'équipe dirigeante

Les salaires et avantages du secrétaire général, des sous-secrétaires généraux et des directeurs régionaux de la Fédération sont fixés par le Conseil de direction. Le montant total de leurs avantages s'est élevé à CHF 3 687k (2018 : CHF 2 999k), et était composé comme suit :

	2019	2018
	CHF 000	CHF 000
Avantages à court terme du personnel	2 655	2 479
Avantages postérieurs à l'emploi	825	520
Indemnités de fin de contrat de travail	207	-
	<u>3 687</u>	<u>2 999</u>

Ils ne bénéficient pas d'autres salaires ou avantages (par exemple, avantages ou prêts annexes).

La Fédération a adopté un Code de conduite pour tout son personnel, y compris les membres du Conseil de direction, de la Commission des finances et de la Commission d'audit et de gestion des risques, ainsi que le secrétaire général et les principaux dirigeants. Selon ce Code de conduite, les membres du personnel sont tenus d'informer le Département des ressources humaines ou le Bureau de l'audit interne et des enquêtes du Secrétariat de la Fédération de tout conflit d'intérêts potentiel.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

31(c) Transactions avec des parties liées durant l'année

Parties liées	Nature de la transaction	2019	2018
		CHF 000	CHF 000
Caisse de pensions	Produits des prestations de services fournis à la Caisse de pensions	429	434
	Créance due par la Caisse de pensions	107	104
Commission permanente	Produits des prestations de services fournis à la Commission permanente	215	214
	Contribution aux coûts de fonctionnement de la Commission permanente	177	176
	Créance due par la Commission permanente	16	-

Toutes les transactions ont été réalisées dans des conditions équivalentes à celles d'une transaction effectuée dans des conditions de pleine concurrence. Au 31 décembre 2019, aucun des montants dus à la Fédération n'avait fait l'objet d'une provision, les pertes de crédit attendues résultant des soldes étant considérées comme insignifiantes (2018 : zéro). Aucun des soldes n'est garanti et aucun n'arrive à échéance dans les 6 mois après la fin de la période.

En dehors des rémunérations résultant des affaires ordinaires, telles qu'indiquées plus haut, il n'y a eu aucune autre transaction avec le personnel dirigeant de la Fédération. Aucun membre du Conseil de direction, de la Commission des finances, de la Commission d'audit et de gestion des risques ou aucune autre personne qui leur est apparentée ou liée par des relations d'affaires n'a reçu de rémunération de la Fédération durant l'exercice écoulé.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

32. Performance par rapport au budget (non audité)

2019	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs CHF 000	Montants	Écart performance (non audité) CHF 000
			effectifs sur une base comparable CHF 000	
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	35 567	39 800	3 300
Contributions volontaires et dons	410 000	293 358	290 800	(119 200)
Produit des prestations de services	51 000	31 652	32 100	(18 900)
Autres produits	2 500	2 909	3 300	800
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	500 000	363 486	366 000	(134 000)
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	105 000	63 860	91 800	(13 200)
Autres ressources	380 000	242 164	241 000	(139 000)
Services supplémentaires	51 000	29 107	30 000	(21 000)
Recouvrements de coûts	(36 000)		(25 700)	
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	500 000	335 131	337 100	(173 200)
(DÉFICIT) NET DES ACTIVITÉS	-	28 355	28 900	39 200
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	7 128	5 100	5 100
Charges financières	-	(4 259)	-	-
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS	-	2 869	5 100	5 100
(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	-	31 224	34 000	44 300
2018				
	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs CHF 000	Montants effectifs sur une base comparable CHF 000	Écart performance (non audité) CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	35 426	34 100	(2 400)
Contributions volontaires et dons	410 000	259 744	253 400	(156 600)
Produit des prestations de services	51 000	29 842	30 000	(21 000)
Autres produits	2 500	2 678	5 000	2 500
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	500 000	327 690	322 500	(177 500)
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	105 000	68 360	94 400	(10 600)
Autres ressources	352 000	248 527	245 300	(106 700)
Services supplémentaires	43 000	30 507	30 400	(12 600)
Recouvrements de coûts	(36 000)		(26 300)	
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	464 000	347 394	343 800	(129 900)
(DÉFICIT) NET DES ACTIVITÉS	36 000	(19 704)	(21 300)	(47 600)
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	2 101	-	-
Charges financières	-	(9 206)	(3 800)	(3 800)
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS	-	(7 105)	(3 800)	(3 800)
(DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	36 000	(26 809)	(25 100)	(51 400)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

33. Charges par résultats par rapport au budget (non audité)

	Budget 2019 CHF 000	Montants effectifs 2019 sur une base comparable CHF 000	Écart performance 2019 CHF 000	Montants effectifs 2018 sur une base comparable CHF 000
Stratégies de mise en œuvre				
1. Renforcer les capacités des Sociétés nationales	50 000	30 300	(19 700)	30 900
2. Garantir une gestion internationale efficace des situations de catastrophe	67 000	67 600	600	58 300
3. Influencer les autres en tant que partenaires stratégiques majeurs	25 000	22 200	(2 800)	21 700
4. Garantir une Fédération forte	58 000	60 600	2 600	62 400
Total Stratégies de mise en œuvre	200 000	180 700	(19 300)	173 300
Domaines prioritaires				
1. Réduction des risques de catastrophe	50 000	10 100	(39 900)	9 800
2. Logement	37 000	18 600	(18 400)	29 300
3. Moyens de subsistance et besoins essentiels	41 000	27 100	(13 900)	23 900
4. Santé	92 000	59 900	(32 100)	64 500
5. Eau, assainissement et hygiène	19 000	12 500	(6 500)	16 200
6. Intégration sociale, égalité de genre et protection	8 000	4 300	(3 700)	4 000
7. Migration	53 000	23 900	(29 100)	22 800
Total Domaines prioritaires	300 000	156 400	(143 600)	170 500
Total Charges par résultats	500 000	337 100	(162 900)	343 800

34. Charges par structure par rapport au budget (non audité)

	Budget 2019 CHF 000	Montants effectifs 2019 sur une base comparable CHF 000	Écart performance 2019 CHF 000	Montants effectifs 2018 sur une base comparable CHF 000
Assemblée générale, Conseil de direction, commissions et comités statutaires	3 000	5 100	2 100	3 600
Bureau du secrétaire général	8 500	8 800	300	8 400
Programmes et opérations	52 500	41 300	(11 200)	42 600
Partenariats	23 000	19 100	(3 900)	19 300
Direction	17 000	15 600	(1 400)	18 000
Afrique	126 500	67 300	(59 200)	65 600
Amériques	41 800	38 500	(3 300)	37 000
Asie-Pacifique	114 800	70 700	(44 100)	75 300
Europe	41 000	27 700	(13 300)	27 100
Moyen-Orient et Afrique du Nord	63 400	32 000	(31 400)	38 200
Dépréciation et amortissement	6 500	9 500	3 000	4 200
Provision générale	2 000	1 500	(500)	4 500
Total Charges par structure	500 000	337 100	(162 900)	343 800

Les budgets dans les tableaux ci-dessus se réfèrent au budget approuvé par l'Assemblée générale conformément à la version actualisée du plan et budget 2016-2020, qui est pris en compte dans la présentation des produits et charges consolidés par résultat et par structure. Les produits et les charges indiqués dans les notes 32 à 34 ne sont pas audités et sont présentés pour information.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

35. Événements ultérieurs

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifiait le COVID-19 de pandémie mondiale. Depuis le début de la flambée, la Fédération et ses Sociétés nationales ont mené des activités d'intervention ou intensifié leur préparation afin de contrer l'impact sanitaire et socio-économique du COVID-19. Le 26 mars 2020, la Fédération a lancé un appel d'urgence pour lever CHF 500 000k afin d'apporter un soutien aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les domaines des soins de santé, du prépositionnement de marchandises, de la communication sur les risques, de l'apprentissage collectif du réseau mondial d'intervenants locaux, des transferts monétaires aux familles et de l'atténuation de l'impact de flambées de grande ampleur.

La Fédération continue également de travailler en étroite collaboration avec les Sociétés nationales afin d'assurer la poursuite des programmes vitaux menés dans le monde entier. Elle anticipe un ralentissement dans la mise en œuvre des activités qui ne sont pas liées au COVID-19 et travaille avec ses partenaires pour en atténuer les effets.

La pandémie a provoqué une instabilité économique, ainsi qu'une volatilité sur les marchés financiers du monde entier. À la date de présentation des comptes le 31 décembre 2019, la flambée de COVID-19 et ses incidences financières sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs sont des événements ne donnant pas lieu à des ajustements de valeur. La Fédération a évalué l'impact sur les actifs évalués à la juste valeur ainsi que les effets de change, et a déterminé que ceux-ci ne sont pas significatifs pour les états financiers consolidés.

36. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables adoptées par la Fédération pour établir les présents états financiers consolidés sont conformes à celles de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne les contrats de location (voir 36E), comme indiqué à la section Changements dans les principales politiques comptables ci-dessous.

La liste ci-dessous recense les principales politiques comptables dont les détails se trouvent dans les pages qui suivent.

A.	Base de la consolidation.....	43
B.	Transactions en monnaies étrangères.....	46
C.	Produits.....	44
D.	Frais.....	46
E.	Locations.....	48
F.	Taxation.....	49
G.	Produits et charges financiers.....	49
H.	Instruments financiers.....	49
I.	Stocks.....	51
J.	Biens immobiliers, véhicules et équipements.....	51
K.	Immobilisations incorporelles.....	51
L.	Dépréciation de valeur.....	51
M.	Coûts des avantages du personnel.....	52
N.	Provisions.....	52
O.	Fonds reçus à l'avance – Projet ESSN.....	53
P.	Réserves.....	53

Changements dans les principales méthodes comptables

La Fédération a commencé à appliquer l'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Des amendements relatifs à un certain nombre d'autres nouvelles normes sont également entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, mais ils n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

La Fédération a adopté l'IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective modifiée, où les effets cumulatifs de l'application initiale sont comptabilisés en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des réserves. Par conséquent, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et sont présentées, comme annoncé précédemment, selon les normes IAS 17 et les interprétations y relatives. Les changements qui ont été apportés aux politiques comptables sont détaillés ci-après.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

i) Définition d'une location

Dans le passé, la Fédération décidait, au début du contrat, si un arrangement constituait, ou contenait, une location selon la norme IFRIC 4. Selon l'IFRS 16, la Fédération évalue si un contrat constitue, ou contient, une location en se fondant sur la définition d'un contrat de location, comme expliqué dans la note 36E. Au moment de la transition vers l'IFRS 16, la Fédération a réexaminé ses arrangements contractuels existants et leur a appliqué la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16. Ce réexamen a inclus les accords précédemment considérés comme des subventions publiques non monétaires qui étaient comptabilisées selon l'IAS 20 Subventions publiques soit en tant que subventions liées à des actifs, soit en tant que subventions liées au résultat, le cas échéant. Ces accords continuent d'être considérés comme des subventions publiques non monétaires, mais, suite à l'application par la Fédération de l'IFRS 16, certaines subventions précédemment comptabilisées comme étant liées au résultat sont désormais comptabilisées dans les présents états financiers consolidés en tant qu'actifs. La Fédération a choisi, pour les contrats de location où la Fédération est preneur, de ne pas séparer les composantes non locatives, et de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

ii) En tant que preneur

En tant que preneur, selon l'IAS 17, les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple étaient comptabilisés dans l'Etat consolidé du résultat global de manière linéaire sur toute la durée de la location. Selon l'IFRS 16, la Fédération comptabilise les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les passifs y relatifs dans l'Etat consolidé de situation financière, pour la plupart des contrats de location.

Au moment de la transition, les passifs relatifs aux contrats de location ont été évalués, en date du 1^{er} janvier 2019, à la valeur des paiements restant à effectuer sur la durée résiduelle du contrat. La Fédération a choisi de ne pas évaluer ses passifs relatifs aux contrats de location sur une base actualisée, car l'impact de l'actualisation n'est pas significatif. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont évalués en tant que montant égal au passif relatif aux contrats de location, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Afin d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux baux immobiliers, la Fédération choisit :

- d'appliquer la mesure de simplification en excluant les coûts directs initiaux issus de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation ;
- d'appliquer la mesure de simplification en s'appuyant sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location en appliquant l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, immédiatement avant la date de première application, pour déterminer si des contrats sont déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation ;
- d'appliquer l'exemption de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont le terme survient dans les 12 mois suivant la date de première application ;
- d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs et les passifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation pour les biens de faible valeur (par exemple, les équipements informatiques) ;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de renouvellement ou de résiliation.

En ce qui concerne les contrats de location de la Fédération, la durée et la durée restante à la date initiale d'application varient. Les locations peuvent prévoir des paiements à la fois fixes et variables, et contiennent généralement des options de résiliation et de renouvellement. La Fédération a examiné les baux, soit à la date de première application soit à la date de prise d'effet des nouveaux contrats de location afin de déterminer la période locative et les loyers que la Fédération est raisonnablement certaine de payer.

iii) En tant que bailleur

La Fédération n'est pas tenue de procéder à des ajustements au moment de la transition vers l'IFRS pour les contrats de location dont elle est le bailleur.

iv) Incidences sur les états financiers

Au moment de la transition vers l'IFRS 16, la Fédération a comptabilisé un montant supplémentaire de CHF 2 790k d'actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation (voir note 17) et de CHF 2 907k de passifs locatifs, en imputant la différence sur les réserves.

Selon l'IAS 17, tous les contrats de location de la Fédération ont été traités en tant que contrats de location résiliables. Par conséquent, aucune information sur des engagements relatifs à ces contrats n'a été donnée dans les états financiers consolidés de 2018.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**A. Base de la consolidation****a) Filiales**

L'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.) est une filiale détenue à 100 % par la Fédération. La Fédération contrôle l'IFRC at the UN Inc. dans la mesure où elle exerce un pouvoir sur elle, ce qui lui donne la capacité d'influencer les rendements de cette entité. L'IFRC at the UN Inc. a été constituée dans le but de soutenir les objectifs de la Fédération, en œuvrant pour prévenir et alléger les souffrances humaines dans le monde entier, et de coordonner les actions humanitaires et de secours d'urgence de la Fédération avec celles des Nations Unies. La Fédération consolide son intérêt dans l'IFRC at the UN Inc. en combinant les états financiers des deux entités poste par poste, en additionnant les actifs, les passifs, le capital-actions, les revenus, les dépenses et les flux de trésorerie et en éliminant les transactions et les soldes interentités. Les principes comptables de l'IFRC at the UN Inc. sont en cohérence avec ceux adoptés par la Fédération. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur l'IFRC at the UN Inc. comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances.

La Fondation pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fondation), est une entité contrôlée par la Fédération. Même si la Fédération ne contrôle pas plus de la moitié des droits de vote de la Fondation, la Fédération, qui détient un intérêt de 100 % dans les actifs nets de l'entité, en exerce le contrôle. La Fondation a été constituée dans le but de soutenir les objectifs de la Fédération en fournissant le cadre institutionnel nécessaire à des projets internationaux de création de recettes entrepris par la Fédération et ses Sociétés nationales membres, en faveur de ces dernières. La Fédération consolide son intérêt dans la Fondation en combinant les états financiers des deux entités poste par poste, en additionnant les actifs, les passifs, le capital-actions, les revenus, les dépenses et les flux de trésorerie et en éliminant les transactions et les soldes interentités. Les principes comptables de la Fondation sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur la Fondation comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances. Il convient de noter que la Fondation a été liquidée le 17 janvier 2020 et que cette liquidation n'a pas eu d'impact significatif.

b) Partenariats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Fédération a eu des intérêts dans les programmes suivants menés sous contrôle conjoint, dont les activités sont conformes aux activités principales de la Fédération : Partenariat mondial pour la sécurité routière ; Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales ; Comité directeur pour les interventions humanitaires ; et Alliance Stop AIDS. L'évaluation de la nature de chaque partenariat comprend l'examen par la Fédération de ses droits et de ses obligations, de la structure et de la forme juridique du partenariat, des modalités contractuelles convenues entre les parties et d'autres faits et circonstances pertinents.

La Fédération tient compte de ces partenariats dans le poste Opérations conjointes, le fait qu'elle en exerce conjointement le contrôle lui donnant des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs concernés. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés à ces opérations conjointes sont comptabilisés proportionnellement aux intérêts détenus par la Fédération dans ces opérations. Les principes comptables des partenariats sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération.

B. Transactions en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, en utilisant le cours de change de fin de mois. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion sont inclus dans les produits/(charges) financiers nets, à l'État consolidé du résultat global, à l'exception des gains et pertes de change réalisés sur les contributions volontaires et les dons, qui sont portés aux Contributions volontaires et dons, nets de l'État consolidé du résultat global.

Les principaux cours de change appliqués vis-à-vis du franc suisse sont présentés ci-après :

	Cours de change en fin d'exercice		Cours de change moyen	
	2019	2018	2019	2018
EUR	1,09	1,13	1,11	1,15
USD	0,98	0,98	0,99	0,98
GBP	1,28	1,25	1,27	1,30
CAD	0,75	0,72	0,75	0,75
SYP	0,0022	0,0023	0,0023	0,0022

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

C. Produits

Les produits comprennent les contributions statutaires et les contributions volontaires en espèces ou en nature des Sociétés nationales membres, les dons en espèces ou en nature des donateurs, les produits de la prestation de services et les produits divers issus de la vente de biens.

a) Contributions statutaires

Les contributions statutaires sont fixées par l'Assemblée générale, l'organe suprême de gouvernance de la Fédération, et sont portées aux produits de l'exercice au cours duquel elles sont dues, à moins qu'elles ne soient assorties de délais de paiement supplémentaires ou qu'une grande incertitude sur la perception de ces montants ne justifie la non-comptabilisation du produit jusqu'à ce que l'incertitude soit levée.

Les valeurs comptables des actifs de la Fédération sont revues à la date de clôture de chaque exercice afin de déterminer s'il y a dépréciation de la valeur. Les contributions statutaires comptabilisées qui n'ont pas été payées à la fin de l'année sont considérées comme des créances douteuses et sont donc intégralement amorties à la date de clôture de l'exercice. Cependant, cela ne dispense pas les Sociétés nationales membres de l'obligation d'acquitter les montants dus.

Les contributions statutaires à recevoir peuvent faire l'objet de recours et d'ajustements ultérieurs.

b) Contributions volontaires et dons

Les contributions et les dons en espèces sont comptabilisés lorsqu'une promesse a été reçue d'une Société nationale ou d'un autre donateur.

Les subventions publiques basées sur des contrats concernant des projets spécifiques, ainsi que les dons analogues aux subventions des gouvernements, sont comptabilisés quand les dépenses sont engagées et les obligations contractuelles remplies. Les dons reçus, mais non encore comptabilisés, sont inclus dans les produits différés. En général, la Fédération reçoit de tels dons des institutions des Nations Unies, de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et d'agences gouvernementales, telles que le ministère britannique du Développement international (DFID) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Les subventions publiques qui ne sont ni destinées à des projets spécifiques, ni à des actifs spécifiques (voir ci-dessous) et qui sont à la fois affectées et gérées dans le cadre des appels (voir c) Affectation spécifique ci-dessous) sont comptabilisées quand une promesse de don confirmée par écrit a été reçue du donateur et acceptée par la Fédération.

Les subventions publiques pour les coûts d'exploitation des bâtiments sont comptabilisées au fur et à mesure que ces coûts sont engagés. Les subventions publiques pour des droits d'utilisation de terrains et de bâtiments et pour d'autres équipements sont comptabilisées à la juste valeur dans l'Etat consolidé du résultat global, pendant la durée de vie utile des actifs concernés. Les montants reçus mais qui ne sont pas comptabilisés sont inclus dans les produits différés. Les legs en espèces sont comptabilisés à la date de leur réception ou, si le montant à recevoir est connu, à la date à laquelle le titre de propriété a été légalement transféré, si cette date est antérieure à la première.

Les contributions et les dons en nature sous forme de biens (incluant les articles de secours) et de services (personnel, transport ou coût d'exploitation des locations) sont comptabilisés à la date de réception des biens ou services, et sont portés comme produits et charges dans l'Etat consolidé du résultat global. Les biens et services en nature sont évalués à leur juste valeur.

Les contributions et les dons en nature sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur dans la catégorie des contributions volontaires ou des dons. Les amortissements et, le cas échéant, la dépréciation de ces actifs sont inclus dans les charges opérationnelles, de la même manière que pour les immobilisations corporelles achetées.

La juste valeur des biens en nature, des dons d'actifs et des dons pour couvrir les coûts d'exploitation des bâtiments est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter sur le marché libre des biens, des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché. La juste valeur des contributions en nature sous forme de personnel est calculée sur la base du coût moyen qui serait encouru par la Fédération si elle devait employer directement quelqu'un à un poste similaire.

Il arrive parfois que la Fédération convienne avec un donateur que la valeur d'une promesse de don confirmée par écrit déjà reçue soit modifiée à la hausse ou à la baisse. Ces changements sont comptabilisés comme des additions ou des soustractions aux produits, durant l'exercice pendant lequel le changement a été convenu. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer l'impact potentiel de ces changements sur les revenus volontaires reflétés dans les présents états financiers consolidés.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

c) Affectation spécifique

Les contributions volontaires et les dons sont identifiés selon le niveau d'affectation (voir note 36P *Contributions et dons de donateurs réservés à des fins spécifiques*).

Contributions et dons sans affectation spécifique

Les contributions et les dons non assujettis à des restrictions peuvent être utilisés à toutes les fins servant à promouvoir les objectifs de l'organisation et sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, dans la catégorie des produits généraux, lorsqu'elles sont annoncées. À la fin de l'exercice, les contributions et les dons non assujettis à des restrictions qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves générales.

Contributions et dons destinés à une affectation spécifique

Les Sociétés nationales et les autres donateurs peuvent spécifier de quelle manière, dans quels délais ou dans quel domaine les fonds doivent être utilisés dans le cadre des opérations de la Fédération. Les contributions et les dons ainsi affectés sont entièrement placés sous le contrôle de la Fédération et, à moins qu'ils ne soient réservés pour une utilisation ultérieure durant un exercice futur ou qu'il ne s'agisse de contributions volontaires soumises à des obligations contractuelles spécifiques, sont comptabilisés en tant que contributions assujetties à des restrictions dans l'État consolidé du résultat global. À la fin de l'exercice, les contributions volontaires et les dons destinés à une affectation spécifique qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves assujetties à des restrictions.

Les contributions volontaires et les dons réservés pour une utilisation ultérieure durant un exercice futur ou les contributions volontaires soumises à des obligations contractuelles spécifiques ne sont pas entièrement contrôlés par la Fédération. Les contributions volontaires qui sont soumises à des obligations contractuelles spécifiques, au même titre que les subventions publiques, sont comptabilisées comme produits à mesure que les dépenses sont engagées et que les obligations sont remplies. Les montants qui ont été reçus mais n'ont pas été comptabilisés sont inclus dans les produits différés. Les contributions volontaires et les dons qui sont réservés pour une utilisation ultérieure durant un exercice futur sont comptabilisés en tant que produits différés pour l'exercice actuel et, par la suite, comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global de l'exercice pour lequel ils ont été affectés.

d) Produits de la prestation de services

Les produits résultant de la prestation de services proviennent des services fournis aux Sociétés nationales en vertu d'accords de prestation de services, y compris les services de parc automobile, les services de logistique et les services administratifs fournis dans des pays où les Sociétés nationales agissent bilatéralement avec la Société nationale locale, et non multilatéralement avec la Fédération et la Société nationale locale. Les produits résultant de ces types de services sont indiqués à la rubrique Produits des prestations de services de l'État consolidé du résultat global. La Fédération fournit également des services contractuels à d'autres acteurs humanitaires sous la forme de subventions et de services de gestion de programmes. Ces initiatives contribuent à garantir que les personnes vulnérables bénéficient des ressources disponibles au niveau mondial et à positionner la Fédération en tant que partenaire fiable, ce qui renforce la crédibilité globale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les produits résultant de la prestation de services relèvent du champ d'application de l'IFRS 15 Produits tirés des contrats avec des clients, à l'exception la location de véhicules sous contrats de location simple et de contrats de location de biens qui relève de l'IFRS 16 Contrats de location.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats avec des clients sont décrites ci-dessous :

Type de produits des services	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratifs	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturés au mois sont fournis.
Contractuels	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés en fonction de l'obligation de prestation contractuelle, qui peut être sur la durée ou à un moment précis.
Logistique	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés sur la durée s'il s'agit de services récurrents, tels que l'entreposage, et à un moment précis pour différents services, tels que les achats et les transports.
Parc automobile	à un moment précis	Les produits sont comptabilisés à un moment précis pour la vente de véhicules.

L'accord relatif au projet ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 12) tombe sous le champ d'application de l'IFRS 15. Les produits liés à l'accord figurent en tant que Produits des prestations de services dans l'Etat consolidé du résultat global. Tous les services rendus ont trait aux distributions d'espèces aux bénéficiaires et sont traités comme une seule obligation de

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

prestation. Étant donné qu’ECHO tire bénéfice du travail effectué par la Fédération au fur et à mesure que les espèces sont distribuées aux bénéficiaires, la Fédération remplit son obligation de prestation progressivement et le produit est comptabilisé en conséquence.

Lorsque le produit est comptabilisé progressivement, l’exécution des obligations de prestation est mesurée en utilisant la méthode des sorties, qui est une mesure directe de la valeur pour le client pour des marchandises ou des services transférés. Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, l’exécution des obligations de prestation est mesurée en se fondant sur la confirmation écrite du client de la réception du contrôle sur les marchandises et/ou les services. Pour la prestation de services s’étendant sur plusieurs exercices, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies par rapport aux services fournis à ce jour.

Les services fournis avant la réception des paiements sont classés sous Actifs visés par les contrats. Les paiements obtenus avant la prestation des services sont classés sous Engagements découlant de contrats.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats de location sont décrites ci-dessous :

Type de produits locatifs	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratif	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturables tous les mois sont fournis.
Parc automobile	sur la durée	Les produits de la fourniture de véhicules sous contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location

d) Produits de la vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens, principalement de publications et d’articles promotionnels, sont comptabilisés lorsque l’obligation de prestation a été remplie, y compris le transfert du contrôle sur les biens.

D. Frais

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d’exercice et ont été classées dans des catégories de dépenses fonctionnelles qui cumulent les coûts relatifs à chaque catégorie (voir ci-dessous).

a) Catégories de dépenses fonctionnelles

Les catégories de dépenses fonctionnelles reflètent les activités de la Fédération et sont décidées tous les deux ans par l’Assemblée générale, l’organe suprême de gouvernance de la Fédération, dans le cadre du Plan et budget de la Fédération.

Les Autres ressources sont financées par des contributions volontaires et des dons affectés, et sont composées des interventions humanitaires et des activités thématiques, chacune étant séparée en quatre stratégies de mise en œuvre et huit domaines d’action prioritaires à des fins de gestion des résultats.

i) Intervention humanitaire

Coordination assurée durant la phase d’intervention immédiate en cas de catastrophe et de crise nécessitant une assistance internationale, afin de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles pour répondre aux besoins des personnes touchées.

ii) Activités thématiques

Aide apportée aux Sociétés nationales pour leurs programmes dans les domaines de la réduction des risques et de la résilience, de la sécurité alimentaire et de la santé, y compris l’eau et l’assainissement, afin qu’elles deviennent des organisations plus fortes ; conception de plans stratégiques clairs pour leurs activités liées aux programmes et assistance pour la mobilisation et la coordination de partenaires locaux et internationaux.

Réalisation d’autres projets ou initiatives planifiées et financées par des contributions volontaires et des dons, dont la coordination du Groupe sectoriel du logement où la Fédération joue un rôle directeur dans la fourniture d’abris d’urgence à la suite de catastrophes naturelles, et les Projets hébergés qui sont des initiatives interorganisations auxquelles la Fédération participe en tant qu’institution membre et qu’elle accepte d’héberger dans le cadre de ses structures administratives, juridiques et financières.

Les dépenses liées à l’accord relatif au projet ESSN conclu entre la Fédération et ECHO (voir note 12) figurent dans la catégorie Dépenses thématiques. La Fédération aide la Société du Croissant-Rouge turc dans la mise en œuvre des activités programmatiques.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les activités liées aux services supplémentaires comprennent :

i) Les services administratifs

Services liés aux coûts de base d'une présence (bureau de la Fédération) dans un pays donné qui permet aux Sociétés nationales de travailler sur le plan international.

ii) Les services de logistique

Services incluant les achats, l'entreposage, la mobilisation et les services de consultants professionnels.

iii) Les services de parc automobile

Services incluant la location de véhicules ainsi que des services de conseils et de formation professionnels.

iv) Les services contractuels

Services de gestion de dons et de programmes fournis à d'autres acteurs humanitaires.

Les Ressources ordinaires sont financées par les fonds généraux, y compris les contributions statutaires, les contributions volontaires, les dons et les recouvrements de coûts et sont aussi séparés en quatre stratégies de mise en œuvre et huit domaines d'action prioritaires, et en activités de coordination. Elles comprennent également les coûts nets recouverts de la fourniture de services de logistique et de parc automobile.

b) Principes d'établissement des coûts

Le principe d'établissement des coûts de la Fédération consiste à recouvrer intégralement les coûts, si bien que chaque catégorie fonctionnelle de coût inclut tous les coûts directs et indirects associés ainsi que les frais liés à l'affectation des promesses de dons.

Coûts directs

Les coûts directs sont les coûts qui peuvent être aisément liés à un projet ou un service donné. Ils comprennent les coûts recouverts après la fourniture de services supplémentaires spécifiques.

Coûts indirects

Les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Ces services de soutien indirect comprennent la gestion et la conduite des activités, les technologies de l'information et de la communication ainsi que des fonctions professionnelles et des services dans les domaines de la qualité des programmes, du compte rendu, de la mobilisation de ressources, des finances, de la technologie de l'information et des ressources humaines.

Frais liés à l'affectation des promesses de dons

Des coûts sont encourus pour répondre à des exigences spécifiques des bailleurs de fonds. Ces exigences peuvent inclure le suivi des dépenses lorsqu'un don a été fait pour une activité spécifique ou qu'il doit être dépensé dans un délai spécifique, ou des rapports financiers et/ou descriptifs personnalisés. Les frais liés à l'affectation des promesses de dons sont imputés aux dons pour défrayer les coûts associés à la satisfaction des exigences spécifiques des donateurs.

c) Provisions pour les opérations et les contributions aux Sociétés nationales

Pour réaliser ses programmes dans l'exercice normal de ses activités, la Fédération avance des fonds aux Sociétés nationales membres. Deux mécanismes sont utilisés pour avancer aux Sociétés nationales membres des fonds destinés à la mise en œuvre des activités – avances de trésorerie et contributions en espèces.

Provisions pour les opérations

La Fédération verse des avances de trésorerie aux Sociétés nationales afin qu'elles puissent conduire des activités en son nom. Les montants avancés sont comptabilisés comme des créances jusqu'à ce que les Sociétés nationales concernées soumettent à la Fédération des rapports sur l'utilisation des fonds. Une provision représente la valeur des avances de trésorerie faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports, et la charge connexe est comptabilisée sous Provisions pour les opérations. Quand les Sociétés nationales soumettent un rapport sur l'utilisation des fonds, la provision est corrigée et la charge est reclassée en fonction de sa nature.

Contributions aux Sociétés nationales

La Fédération verse des contributions en espèces pour financer les activités des Sociétés nationales membres. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

E. Locations

La Fédération a appliqué l'IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée, ce qui signifie que les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être déclarées selon l'IAS 17. Les détails des politiques comptables selon l'IAS 17 sont déclarés séparément lorsqu'ils diffèrent de l'IFRS 16, et l'incidence des changements est expliquée dans la note 28.

Politique comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

À la conclusion d'un contrat, la Fédération apprécie si le contrat constitue ou contient un contrat de location. Un contrat constitue ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une durée déterminée en échange d'une contrepartie. Pour vérifier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Fédération utilise la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16.

Pour les contrats où la Fédération est preneur, la Fédération a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

Pour les contrats où la Fédération est bailleur, la Fédération répartit le prix de transaction selon le montant de la contrepartie qu'elle escompte pour chaque composante du contrat.

Politique comptable applicable avant le 1^{er} janvier 2019

À la conclusion d'un contrat, la Fédération appréciait si le contrat constituait ou contenait un contrat de location. Un contrat de location était défini comme un accord par lequel le bailleur cédait à la Fédération, en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une durée déterminée. Un contrat de location-financement était un contrat de location qui transférait la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location simple était un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

En tant que preneur

À la date de prise d'effet du contrat, la Fédération comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif relatif aux contrats de location. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est mesuré au coût. Le coût comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- ajusté du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date ;
- plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- plus une estimation que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, au moment de la restauration du site sur lequel il est situé ou de la remise en état tel qu'exigé par les conditions générales du contrat de location ;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire, étant retenue la durée correspondant à la période entre la date de prise d'effet du contrat et la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilisation de cet actif, ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les durées d'utilisation estimées des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont déterminées sur la même base que celles des Biens immobiliers, véhicules et équipements. En outre, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est régulièrement diminué du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations du passif relatif aux contrats de location.

Le passif locatif est initialement évalué comme étant la valeur du montant des loyers non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La Fédération a choisi de ne pas évaluer ses passifs locatifs sur une base actualisée, car l'incidence de l'actualisation n'est pas significative.

Les loyers pris en compte pour évaluer la dette de loyers comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; et
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers lors d'une période facultative de renouvellement si la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement, et les pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que la Fédération n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier de manière anticipée.

Après la date de prise d'effet du contrat, la dette de loyers est évaluée en :

- réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ; et
- réévaluant la valeur comptable pour refléter :

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

- une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux ;
- un changement dans l'estimation par la Fédération des sommes qu'elle devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; ou
- un changement dans l'appréciation par la Fédération de l'exercice d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Si la dette de loyers est réévaluée de la sorte, la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est réajustée. Dans le cas où la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro, le montant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net.

La Fédération présente les actifs constatés au titre du droit d'utilisation dans Biens immobiliers, véhicules et équipements et dans Prêts et emprunts dans l'Etat consolidé de situation financière (voir note 28).

Contrats de location de courte durée et contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

La Fédération a choisi de ne pas comptabiliser les actifs constatés au titre du droit d'utilisation et la dette de loyers des contrats de location à court terme dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération comptabilise en dépenses, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat, les paiements de loyers associés à ces contrats de location.

Selon l'IAS 17

Durant la période comparative, la Fédération, en tant que preneur, classait les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif dans la catégorie des contrats de location-financement. En 2018, la Fédération n'avait pas de contrats de location-financement en tant que preneur.

Un contrat de location simple était un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. En 2018, les paiements effectués au titre de contrats de location simple étaient comptabilisés dans l'Etat consolidé du résultat global sur une base linéaire sur toute la durée de la location.

En tant que bailleur

Les politiques comptables applicables à la Fédération en tant que bailleur selon l'IFRS 16 restent les mêmes que celles appliquées durant la période comparative. Lorsque la Fédération agit en tant que bailleur, elle détermine dès le début si un contrat de location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Pour classer chaque contrat, la Fédération procède à une évaluation globale pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Si c'est le cas, il s'agira donc d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agira d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Fédération prend en compte certains indicateurs, tels que le fait de savoir si le contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

La Fédération n'a pas de contrats de location-financement en tant que bailleur.

Lorsque la Fédération est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue la classification du contrat de location d'une sous-location par rapport à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport à l'actif sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme auquel la Fédération applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, elle classifiera le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple.

Les produits locatifs issus de contrats de location simple sont comptabilisés en produits des services dans l'Etat consolidé du revenu global, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

F. Taxation

La Fédération est exonérée de toutes taxes fiscales en Suisse et dans la plupart des pays dans lesquels ses délégations sont implantées.

G. Produits et charges financiers

Le résultat financier net se compose des intérêts et dividendes reçus sur les placements, des gains et des pertes de change réalisés sur le règlement des annonces de contributions, des gains et des pertes de change réalisés ou latents sur les réévaluations des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, et des gains et pertes réalisés ou latents sur des parts détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions et fonds obligataires.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les intérêts perçus sont comptabilisés en produits dans l'État consolidé du résultat global, tels que courus, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

H. Instruments financiers

a) Actifs financiers

Les actifs financiers de la Fédération sont composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements, de créances, d'actifs visés par les contrats et de couvertures de flux de trésorerie. Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés en utilisant le modèle des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle de dépréciation ne s'applique pas aux investissements classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base de l'évolution des risques de crédit et évaluées à un montant équivalent à la durée de vie des actifs financiers.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse, les liquidités en banque et les dépôts bancaires dont l'échéance est de trois mois au plus à compter de la date d'acquisition, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de leur juste valeur.

Dans certains pays, où des Sociétés nationales d'exécution agissent en vertu du statut juridique de la Fédération, des comptes bancaires ont été ouverts pour ces Sociétés, au nom de la Fédération. Ces comptes bancaires ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés dans la mesure où la Fédération ne contrôle pas les entrées et sorties de fonds sur ces comptes et où aucun de ses employés n'a de pouvoir sur les comptes en question. En outre, des accords ont été passés entre la Fédération et les Sociétés nationales gérant ces comptes, lesquels transfèrent les risques et avantages de leur fonctionnement aux Sociétés concernées.

ii) Placements

Les placements à court terme sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués à leur valeur amortie. Ils incluent les dépôts bancaires à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois, mais inférieures à un an.

Les placements à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur par le résultat, et comprennent les titres détenus dans des fonds obligataires mondiaux et les unités détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions. Les deux fonds sont classés dans la catégorie des actifs financiers. La juste valeur des titres est entièrement déterminée par référence aux informations publiées sur les cotations de cours dans un marché actif. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle les gérants de fortune s'engagent à acheter ou à vendre l'actif, pour le compte de la Fédération. Les gains et les pertes réalisés ou latents découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers sont portés à l'État consolidé du résultat global sous Produits/(charges) financiers nets, pour la période durant laquelle ils se produisent. Les placements ayant des échéances supérieures à douze mois après l'exercice sont classés en tant qu'actifs non courants.

iii) Créances

Le compte Débiteurs comprend les contributions statutaires dues, mais non encore reçues, les contributions volontaires et les dons annoncés par des Sociétés nationales et des donateurs respectivement, mais non encore versés, et les montants dus par des Sociétés nationales et par divers clients pour des prestations de services.

Les Autres débiteurs comprennent les avances aux Sociétés nationales et aux employés, les montants dus au titre des taxes remboursables, les créances diverses, la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et les actifs visés par les contrats.

Les créances clients sont initialement comptabilisées dès leur création. Une créance client sans composante financière importante est d'abord évaluée au prix de transaction puis évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le produit des intérêts, les gains et les pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés en résultat net.

Les créances sont dépréciées sur la base du modèle de pertes de crédit attendues, qui est une estimation des pertes de crédit établies par pondération probabiliste. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de tous les manques à gagner en flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Fédération aux termes du contrat et les flux que la Fédération s'attend à recevoir.

Les créances, dont le recouvrement ne sera confirmé que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Fédération, ne sont pas comptabilisées comme telles dans l'État consolidé de situation financière, mais sont présentées comme des actifs éventuels (voir note 30). Si l'effet est significatif, la juste valeur des actifs éventuels est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus qui reflètent les prévisions du marché sur la valeur temps de l'argent.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

iv) Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments de couverture sont utilisés pour atténuer les risques de change liés au paiement des contributions statutaires en devises. Ils reposent sur une comptabilité de couverture pour éviter tout décalage comptable, les effets des changements des justes valeurs des éléments couverts et des instruments de couverture étant mesurés, mis en adéquation et comptabilisés dans la même période dans la déclaration de produits et des frais.

Lorsqu'un produit dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie de la variation de la juste valeur dont la couverture est efficace est comptabilisée dans Autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie de la variation de la juste valeur d'un dérivé dont la couverture est inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'État du résultat global. Le montant accumulé dans la réserve de couverture est également reclassé dans l'État du résultat global dans la même période durant laquelle l'élément couvert ou les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges.

b) Passifs financiers

Les passifs financiers de la Fédération sont composés de dettes, de prêts et d'emprunts. Il s'agit d'engagements envers des tiers, d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

I. Stocks

Les stocks d'articles de secours prépositionnés qui n'ont pas été attribués à un projet sont indiqués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur réalisable nette. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût d'achat et d'autres coûts directement imputables à l'acquisition. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé, dans une transaction conclue dans les conditions normales du marché, diminué des frais de vente imputables. Les stocks sont comptabilisés comme dépenses dès qu'ils ont été attribués à un projet.

Les articles de secours et autres biens achetés pour des projets spécifiques sont passés en charges au moment de leur réception et ne sont pas inclus dans les stocks.

J. Biens immobiliers, véhicules et équipements

Les biens immobiliers, les véhicules et les équipements sont comptabilisés à leur coût historique diminué des amortissements cumulés. Les actifs apportés et donnés, reçus en nature, sont portés en compte selon les mêmes principes que les actifs achetés, les coûts d'acquisition étant déterminés sur la base des valeurs indiquées par les donateurs. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de façon à étaler l'amortissement sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Terrains et bâtiments	jusqu'à 50 ans
Véhicules lourds	10 ans
Véhicules légers	5 ans
Équipements informatiques	3 – 4 ans
Autres équipements	2 – 5 ans

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure au montant recouvrable estimé, l'actif est immédiatement déprécié à ce montant recouvrable estimé. Les gains et pertes sur les cessions sont déterminés en comparant les produits aux valeurs comptables nettes et sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global.

Les dépenses postérieures ne sont capitalisées que si elles augmentent potentiellement les avantages économiques futurs pour la Fédération et si le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

K. Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont capitalisés sur la base des coûts d'acquisition et des coûts encourus, y compris les coûts de la main d'œuvre propre, pour leur mise en service. Les amortissements sont calculés sur une base linéaire de façon à étaler l'amortissement de la valeur résiduelle estimée des actifs sur leur durée de vie utile estimée, fixée de trois à quatre ans. Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

L. Dépréciation de valeur

Pour déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif, la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération autres que les actifs financiers à la juste valeur par le résultat et les stocks (voir note 36H) est examinée périodiquement pour vérifier les montants qui pourraient ne pas être recouvrables.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Une dépréciation de valeur est comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global lorsqu'il existe un déficit entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur moins les coûts de vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle moyennant un taux d'escompte qui reflète les évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents à l'actif.

Une dépréciation est corrigée lorsqu'il y a une révision à la hausse de la valeur recouvrable. Une dépréciation n'est corrigée que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable nette qui aurait été déterminée après déduction des pertes de valeur et des amortissements, si aucune perte par dépréciation n'avait été comptabilisée.

M. Coûts des avantages du personnel

a) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les obligations relatives aux contributions à des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les Charges liées aux avantages du personnel de l'État consolidé du résultat global dans les exercices durant lesquels les salariés fournissent leurs services.

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi.

Aux fins des présents états financiers consolidés, les deux fonds sont considérés et traités comme un seul régime à prestations définies, conformément aux exigences de l'IAS 19.

Le montant comptabilisé dans l'État consolidé de situation financière pour le régime à prestations définies est la valeur actualisée des engagements de retraite à la date de la fin de l'exercice, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations de retraite est calculée par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée en actualisant les rendements futurs estimés des actifs du fonds par référence aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie qui ont des échéances correspondant approximativement à celles de l'obligation de retraite en question et sont libellées en francs suisses, la monnaie dans laquelle les prestations seront payées.

La Fédération comptabilise immédiatement le total de tous les gains et de toutes les pertes actuarielles dans les Autres éléments du résultat global. Les dépenses relatives aux prestations définies sont incluses dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel.

Le personnel employé localement par les délégations bénéficie de prestations sociales conformément à la législation du pays concerné et des conventions collectives locales. Les coûts de ces avantages sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables soit lorsqu'il est décidé de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de son départ en retraite ou avant la date d'achèvement de son contrat, soit lorsqu'un employé décide de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées sur la base d'un plan officiel de licenciement d'employés actuels, ou sont accordées suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Dans certaines juridictions, la Fédération a l'obligation de calculer et de payer les indemnités de fin de contrat conformément à la législation nationale, quel que soit le motif du départ de l'employé. Ces obligations sont incluses dans les Provisions pour

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

les opérations et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la rubrique Avantages du personnel dans les présents états financiers consolidés.

N. Provisions

Des provisions pour frais de licenciement, opérations, déficits de projets et restructuration sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources seront nécessaires pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif.

a) Provision pour frais de licenciement

Une provision est constituée pour couvrir les coûts estimés de licenciements annoncés, pour lesquels des indemnités sont normalement payées dans les 12 mois suivants. Un licenciement est comptabilisé lorsque la décision de mettre fin au contrat d'un employé a été prise et communiquée.

b) Provision pour les opérations

Le montant des provisions pour les opérations représente principalement la valeur des avances sur opérations faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports à la date de clôture de l'exercice. De ce fait, à la date de clôture de l'exercice, des ventilations détaillées des dépenses encourues par ces Sociétés nationales ne sont pas encore connues, mais sont normalement communiquées peu après.

c) Provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services

Une promesse de don est un accord conclu entre la Fédération et une Société nationale ou un autre donateur confirmant par écrit le montant d'une contribution volontaire ou d'un don qu'une Société nationale ou un donateur versera et précisant toutes les conditions assorties à cette contribution volontaire ou ce don.

Une provision pour déficits liés aux promesses de dons et aux services est comptabilisée lorsque les charges sont supérieures aux produits relatifs à ces promesses de dons et services. Si l'obtention d'un financement complémentaire est jugée improbable pour combler les déficits dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, ces déficits sont amortis à moins qu'il existe des indices objectifs montrant qu'un financement complémentaire peut encore être obtenu.

La Fédération revoit périodiquement ses accords de services contractuels. Lorsque la Fédération estime que les coûts inévitables pour répondre aux obligations découlant d'un contrat excèdent l'avantage économique que celui-ci lui apporte, la Fédération décide que le contrat est déficitaire. L'obligation assumée au titre d'un contrat déficitaire est comptabilisée et présentée comme une provision et incluse dans Provision pour déficits liés aux promesses de dons et aux services.

d) Provision pour frais de restructuration

Une provision pour frais de restructuration est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation implicite de procéder à une restructuration, c'est-à-dire, lorsqu'il existe un plan officiel détaillé définissant les éléments principaux d'une restructuration et que des éléments laissent valablement penser que le plan sera mis en œuvre.

O. Fonds reçus à l'avance – Projet ESSN

Les aides en espèces versées aux bénéficiaires au titre de la Composante B de l'accord relatif au projet ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 12) ne constituent pas une obligation de prestation, car la Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO aux bénéficiaires désignés. Les fonds reçus pour distribution aux bénéficiaires sont considérés comme des passifs financiers car ils seront réglés en espèces, soit dans le cadre des distributions d'espèces, soit en restituant les fonds à ECHO.

P. Réserves

a) Réserves assujetties à des restrictions

Ces réserves représentent l'excédent cumulé, des contributions volontaires et des dons à affectation spécifique, sur les dépenses effectuées au titre d'opérations sur le terrain spécifiées. Les réserves assujetties à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Fonds détenus pour les opérations

Contributions volontaires et dons des donateurs réservés à des fins spécifiques

Certaines contributions volontaires et certains dons annoncés à la Fédération, ou reçus par elle, sont soumis à une affectation spéciale dans la mesure où les Sociétés nationales et d'autres donateurs précisent la manière, les délais ou le domaine dans

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

lesquels les fonds doivent être utilisés dans les opérations de la Fédération. L'excédent cumulé des contributions volontaires et dons affectés à des fins spécifiques sur les dépenses opérationnelles effectuées au titre d'opérations spécifiées par les Sociétés nationales et d'autres donateurs est inscrit comme Fonds détenus pour des opérations sur le terrain dans la catégorie des réserves assujetties à des restrictions. Si des fonds ainsi réservés ne peuvent pas être utilisés, la Fédération obtient de la Société nationale ou d'un autre donateur l'autorisation de réaffecter ces fonds à un autre usage ou les restitue à la Société nationale ou à ce donateur. Dans ce dernier cas, le montant en question est comptabilisé comme une dette jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

Opérations avec financement déficitaire temporaire

Les charges au titre de projets individuels sur le terrain peuvent excéder le montant des produits provenant des contributions volontaires et des dons qui ont été allouées à ces projets aux dates de présentation des comptes. L'excédent des charges sur les produits, au titre de projets individuels, est reflété séparément dans les Fonds détenus pour des opérations comme « Opérations avec financement déficitaire temporaire » tant que la direction estime que des financements futurs seront versés. Quand la direction estime que les financements futurs ne seront probablement pas versés, le déficit est reclassé comme dépense générale, et reflété comme une réduction des réserves générales par le biais de la provision maintenue pour les déficits de projets.

b) Réserves générales

Les réserves générales ne sont sujettes à aucune restriction légale ou imposée par une tierce partie et peuvent être utilisées comme la Fédération le juge approprié. Les réserves générales peuvent être affectées par la Fédération à des utilisations spécifiques, pour couvrir des obligations futures ou atténuer des risques spécifiques.

c) Réserves attribuées

Les réserves attribuées comprennent les éléments suivants :

Réserve pour propre assurance

La Fédération assure elle-même ses véhicules contre les collisions, la perte et autres dégâts. Sur la base d'une évaluation de l'exposition aux risques, cette réserve est établie pour couvrir les indemnités approuvées lorsqu'elles sont exigibles.

Réserve pour réunions statutaires

Des fonds sont mis de côté pour couvrir les coûts anticipés des réunions statutaires futures et des initiatives du Conseil de direction quand les événements ont lieu.

Réserve pour projets spécifiques

Comme indiqué à la note 36D, conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés de 6,5 % à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Ces services de soutien indirect incluent la gestion et la direction, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que des fonctions et des services dans les domaines de la qualité des programmes, du compte rendu, de la mobilisation de ressources, des finances, des technologies de l'information et des ressources humaines. Si les charges liées à une opération présentent un excès de CHF 50 000k et le montant total prélevé pour un exercice donné dépasse le montant total encouru, l'excédent est affecté aux projets selon une décision adoptée par le Conseil de direction. Dans l'attente de la décision du Conseil de direction, l'excédent est alloué à une réserve assujettie à des restrictions. Étant donné qu'aucune opération n'a engendré un excès de charges supérieur à CHF 50 000k en 2019 ou en 2018 et que le montant total prélevé chaque année pour le recouvrement des coûts indirects n'a pas dépassé le montant total encouru, le solde de ces réserves était nul pour les deux exercices.

Réserve pour grands travaux d'entretien

En mars 2016, la Fédération a conclu avec la FIPOI un accord relatif à un prêt sans intérêt sur une période de 50 ans destiné à être utilisé par la Fédération pour construire un nouveau bâtiment de bureaux. Aux termes de cet accord, la Fédération s'engage à procéder à des travaux d'entretien réguliers du bâtiment et est tenue de constituer une réserve attribuée pour financer les grands travaux d'entretien dès l'acceptation du nouvel immeuble. La Fédération versera une dotation annuelle correspondant à 0,75 % de la valeur des travaux de construction du bâtiment. La réserve ne sera utilisée qu'aux fins suivantes :

- obsolescence planifiée, y compris les grands travaux de rénovation et de remplacement ;
- réparations urgentes.

37. Normes, amendements et interprétations nouveaux

Les normes, amendements et interprétations ci-après ont été publiés, mais ne sont pas encore applicables. Ils n'ont pas été appliqués de façon anticipée lors de la préparation des présents états financiers consolidés. L'impact attendu de chaque norme, amendement et interprétation sur la base de l'évaluation qui a été effectuée par la direction est présenté ci-après.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Normes, interprétations et amendements aux normes existantes qui ne sont pas encore applicables et qui sont pertinents pour les opérations de la Fédération :

Norme / amendement / interprétation	Date d'effet	Application prévue par la Fédération	Impact attendu
Définition du terme Significatif (Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8)	1 ^{er} janvier 2020	Exercice 2020	Non significatif
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	Exercice 2020	Non significatif